



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



réunion de lancement

CONCERTATION SUR LA FUTURE PAC EN NOUVELLE-AQUITAINE

mercredi 13 novembre 2019 | Blanquefort



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

nouvelle-aquitaine.fr

Diagnostic PSN Nouvelle Aquitaine

Table des matières

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique A : « Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire »	2
Fiche diagnostic de l'objectif spécifique B : « Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité ».....	6
Fiche diagnostic de l'objectif spécifique C : améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur.....	14
Fiche diagnostic de l'objectif spécifique D : contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables	18
Fiche diagnostic de l'objectif spécifique E : « Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air	24
Fiche diagnostic de l'objectif spécifique F : « Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages ».....	28
Fiche diagnostic de l'objectif spécifique G : « Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales ».....	32
Fiche diagnostic de l'objectif spécifique H : « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables »	36
Fiche diagnostic de l'objectif spécifique I : « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux ».....	40
Fiche diagnostic de l'objectif transversal : « Modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture, dans la filière forêt bois et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation »	44

Légende code couleur :

- En noir : diagnostic national
- En vert : proposition modification du diagnostic national
- En bleu : spécificité régionale

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique A :

« Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire »

Grille AFOM de l'OS-A : Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire

	Positif	Négatif
Interne	Atouts	Faiblesses
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le revenu des facteurs agricoles s'élève à 32 300 euros par unité de travail agricole en France en 2017, ce qui la place 7^{ème} au niveau européen. 2. Le secteur agricole a pris conscience de la nécessité de protéger son activité face à une fréquence accrue des aléas climatiques, sanitaires et de marché qu'il s'agisse de développer la résilience de l'exploitation et son autonomie, ou de recourir à des instruments de prévention et de gestion des risques. 3. La diversification des activités contribue à renforcer la résilience des exploitations, même si le soutien accordé au travers de la production d'énergie reste inférieur à ce qui est pratiqué dans d'autres pays. 4. Le secteur de la transformation reste performant et diversifié avec une forte présence territoriale et un secteur coopératif fort. 5. Les paiements couplés permettent le maintien des productions concernées 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le revenu d'entreprise agricole moyen représente 70% de la moyenne des salaires constatés dans l'ensemble des secteurs économiques en France. Il a évolué moins rapidement qu'ailleurs et qu'en moyenne dans l'Union européenne. Il existe de fortes disparités du revenu agricole selon les orientations des exploitations et selon les territoires, par ailleurs, on observe une forte dépendance des exploitations aux soutiens PAC annuels 2. La croissance des revenus des facteurs agricoles depuis 2010 est l'une des moins élevée de l'UE. 3. S'agissant de la recrudescence des aléas, les outils de prévention et de gestion des risques climatiques sont insuffisamment développés. Par ailleurs, les agriculteurs intègrent encore insuffisamment la gestion des risques dans leur stratégie d'entreprise, ainsi que les démarches visant à améliorer la résilience. Enfin, le risque de marché est globalement insuffisamment couvert 4. Les charges d'exploitation augmentent, notamment le coût de l'investissement matériel qui n'est pas toujours adapté à la taille et aux besoins des exploitations. Les systèmes de production restent très dépendants du coût des intrants, notamment de celui des commodités très volatiles (alimentation du bétail, pétrole, engrais...).
Externe	Opportunités	Menaces
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les aides de la PAC contribuent fortement aux revenus agricoles (50 % des exploitations auraient un résultat négatif sans aides). Il faut développer des modalités d'intervention en "filet de sécurité". 2. L'ICHN et les aides couplées pour les territoires et les secteurs en difficultés ont montré leur efficacité sur le maintien des revenus des exploitations, d'un niveau de production et d'une production sur l'ensemble du territoire. 3. La France a développé depuis plusieurs décennies des outils de gestion des risques pour atténuer les effets des aléas les plus importants, en particulier le régime des calamités agricoles pour 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les agriculteurs sont exposés à des risques de marché et de production en augmentation en raison de l'accroissement de la volatilité des prix, du changement climatique, et de l'accroissement des échanges commerciaux. La filière pruneau d'Agen est un exemple de cette situation. 2. La disparition progressive des outils de gestion de marché au niveau européen expose plus fortement les secteurs à la volatilité des marchés. 3. L'agriculture étant encore très dépendante de certaines commodités, la hausse des prix du pétrole et dérivés par exemple sur les marchés mondiaux représente une menace sur le revenu à terme et dès à présent constitue une des causes de la volatilité des revenus. En Nouvelle-Aquitaine, les coûts d'approche peuvent être conséquents selon la situation géographique des exploitations : les hausses sur le

aléa climatique et l'assurance récolte. Par ailleurs, de nouveaux outils tels que la dotation pour épargne de précaution sont mis en œuvre, et des expérimentations sur des outils innovants sont menés par le secteur privé (par exemple développement de contrats d'assurance aux modalités innovantes). Les actions conduites pour développer la contractualisation ou faciliter l'accès aux marchés financiers peuvent contribuer à limiter certains risques économiques.

4. Les dispositifs réglementaires, fiscaux et sociaux sont structurants pour le revenu des agriculteurs.
5. L'innovation technologique et organisationnelle et l'investissement dans le capital humain apportent des solutions aux agriculteurs pouvant impacter les revenus positivement.
6. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la problématique des revenus des agriculteurs et les démarches de commerce équitable se développent, pouvant contribuer à renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne de valeur.
7. Le mouvement engagé, notamment dans le cadre du projet agro-écologique pour la France permet d'accompagner la réduction des intrants et donc des charges d'exploitation : alimentation, produits phytosanitaires, énergie...
8. Les nouveaux débouchés et la production d'énergie renouvelable, tout comme la rémunération des services rendus par l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique offrent des perspectives de diversification des revenus à moyen terme.

fret potentialisent celles des intrants

4. La volatilité des revenus des agriculteurs s'est accrue depuis 2005, notamment pour les grandes cultures et les produits laitiers.
5. Les aides directes se capitalisent au moins en partie dans le prix des terres, avec un effet net incertain sur les revenus.
6. Les paiements couplés ont pu être captés par d'autres maillons de la chaîne de production (notamment dans les prix pratiqués par l'aval), réduisant d'autant l'impact positif attendu sur les revenus agricoles.
7. La cohérence et l'articulation entre le régime des calamités agricoles et l'assurance contre les risques climatiques n'est pas optimale, le premier faisant concurrence à la seconde dans certains secteurs.
8. La prise de risque que représente un changement de système de production vers plus de résilience pour l'agriculteur n'est pas intégré dans les montants d'aide ou subventions aux changements de pratiques (MAEC notamment).

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'OS-A « Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire » : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
Soutenir des revenus agricoles viables et stables	<ul style="list-style-type: none"> • Stabiliser et garantir les revenus des agriculteurs sur une période suffisante pour leur permettre d'investir et d'innover. • Assurer un niveau de vie équitable de la population agricole par rapport au reste de la société et entre agriculteurs. • Amoindrir les disparités de revenus entre filières et territoires. • Orienter et accompagner les exploitations agricoles de telle sorte qu'elles accroissent la valeur ajoutée produite. • Accorder des soutiens couplés dans les filières en déprise (prunes d'ente, filières d'élevages, protéines...). • Nécessité d'instaurer des dispositifs de soutien pérennes et stables du point de vue de la mise en œuvre (cahier des charges, montants). • Assurer le maintien d'une production et de l'emploi agricole sur l'ensemble des territoires. • Renforcer le soutien aux systèmes à fortes externalités positives non prises en compte par le marché, afin d'inciter les exploitants à orienter leurs pratiques tout en soutenant leurs revenus, notamment au travers des paiements pour services environnementaux et/ou verts, des crédits carbone,... • Encourager la diversification des activités dont la production d'énergie • Développer des modalités d'intervention en "filet de sécurité" (en deçà de prix plancher très bas, l'Europe intervient -stockage de poudre, ..)
Renforcer le capital humain par le conseil et la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation et le conseil pour augmenter la capacité des exploitants à optimiser leurs systèmes, à consolider leur résilience, à mieux s'adapter aux aléas, à s'approprier les innovations technologiques et organisationnelles existantes et à choisir les outils de gestion des risques les plus adaptés à leur situation. • Diffuser à l'ensemble des exploitations les innovations développées dans les exploitations les plus résilientes. • Soutenir un système de veille stratégique afin d'anticiper les évolutions nécessaires des soutiens, de telle sorte qu'ils soient toujours adaptés au contexte agricole et rural.
Augmenter la résilience des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter la mise en place de systèmes plus résilients (pluriactivité, diversification, changements de pratiques, économies en intrants, autonomie notamment fourragère). • Renforcer la prévention dans le domaine sanitaire en soutenant les investissements en biosécurité et en encourageant les mesures de lutte précoce. • Soutenir les investissements de protection contre les risques climatiques (filets paragrêles, protection contre le gel, systèmes d'irrigation, etc.). • Accroître les complémentarités entre filières pour rendre les revenus moins volatils.- Dans un objectif d'autonomie fourragère et protéique

	<p>des élevages et de solidarité entre élevages et grandes cultures territoires,</p> <ul style="list-style-type: none">• Le renforcement des aides couplées aux protéagineux et aux légumineuses (par exemple la luzerne) est une priorité en Nouvelle-Aquitaine et est intégré dans les plans de filière. Ces paiements couplés ont un impact sur le revenu des agriculteurs et sont un levier réel pour l'intégration de ces cultures dans des cycles allongés de rotations.
Conforter les outils de gestion des risques et favoriser leur diffusion	<ul style="list-style-type: none">• Mieux couvrir les exploitations face aux aléas climatiques et sanitaires en favorisant la diffusion de l'assurance récolte et des fonds de mutualisation.• Mieux prendre en compte les risques de marché, notamment par une meilleure anticipation des crises et une mobilisation plus rapide des mesures de gestion de crises de l'OCM.• Promouvoir une culture de la gestion des risques et renforcer la sensibilisation des agriculteurs à la gestion des risques, notamment en renforçant la mobilisation des prescripteurs.• Améliorer l'adoption des outils de déduction pour épargne de précaution. Nécessité de développer des outils fiscaux (DEP aujourd'hui; autres à proposer) afin de donner les moyens aux exploitants de contrôler l'évolution de leurs prélèvements obligatoires autrement qu'avec le levier des amortissements (matériels en premier lieu).

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique B :
« Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité »

Grille AFOM objectif B

	Positif	Négatif
Interne	Atouts	Faiblesses
	<ol style="list-style-type: none"> 1. La production agricole est marquée par sa diversité et capable de répondre à des besoins et des marchés très variés. 2. Les exportations progressent et ont atteint leur niveau le plus haut au cours des dix dernières années. La France demeure le 3ème exportateur de produits agricoles et agroalimentaires sur le marché intra-européen et le premier exportateur vers les pays tiers, avec une forte image de marque. 3. La différenciation des produits par les SIQO et les mentions valorisantes aide à mieux valoriser les produits. 4. Le réseau de TPE-PME dont l'ancrage territorial est marqué est favorable à cette stratégie de différenciation. 5. Une structuration des filières et des territoires par la présence de coopératives agricoles 6. Des entreprises de l'amont et de l'aval leader sur la démarche RSE et sur la certification HVE 7. Un écosystème régional porteur (usine du futur, pôle de compétitivité AGRISUD OUEST INNOVATION, clusters, ...) 8. La prise en compte des nouvelles attentes sociétales par le secteur se développe permettant d'envisager une stratégie de différenciation (sur environnement, qualité, origine, bien-être animal). 9. Présence d'entreprises agroalimentaires bio 10. Image de qualité des produits de Nouvelle-Aquitaine à l'international 11. Une filière forêt pourvoyeuse d'emplois au cœur des territoires ruraux. 12. Une balance commerciale de la filière forêt excédentaire en Nouvelle Aquitaine. 13. Une industrie du sciage qui représente 25% de la production nationale. 14. Tous les secteurs d'activités de la 1ère et 2nde transformation du bois sont présents. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La balance commerciale se dégrade depuis le début des années 2000, en premier lieu sur le marché européen avec une baisse de la part des exportations françaises dans le commerce intra-UE et une hausse des importations. 2. Cette détérioration de la balance commerciale mais également du marché intérieur concerne principalement les filières animales, alors même que les productions animales représentent un tiers de la production française. 3. La productivité agricole française progresse moins vite que dans la plupart des autres pays européens, même si la situation est variable selon les filières. Pour certaines orientations technico-économiques, le niveau de dépendance aux aides annuelles "PAC" de l'EBE ou du revenu est très importants (notamment les productions allaitantes et celles en zone de montagne). D'autres font preuve d'une grande sensibilité aux aléas de marché que ce soit sur les prix de vente ou les intrants (céréales et monogastriques). 4. En ce qui concerne l'amont, la taille des exploitations est plus faible que chez nos principaux concurrents européens. Par ailleurs, l'endettement et les charges d'exploitation pèsent sur la rentabilité et la compétitivité de l'amont. Pour certaines productions les produits de vente ne permettent pas de couvrir les coûts de production. 5. En ce qui concerne l'aval, la part très élevée de TPE-PME rend plus difficile les investissements à l'export et l'innovation. La question du renouvellement des chefs d'entreprises est également posée. Les marges relativement faibles des IAA pèsent sur leur capacité d'investissement et affectent leur compétitivité. Certaines entreprises de transformation peinent à recruter des salariés (ex des abattoirs) 6. S'agissant spécifiquement des filières animales, l'amélioration de la productivité des exploitations ne suffit pas à compenser l'essoufflement des industries de transformation. 7. De nombreuses filières d'exportations sont orientées vers des marchés peu dynamiques ou s'étiolant (sud-est de l'UE en viande vive ou carcasse). La perte de parts de marché est plus importante dans les pays où la demande est amenée à croître fortement (Asie, Afrique). 8. Sur certaines filières le manque de matières premières bio freine de

	<p>15. Présence de leaders sur leurs marchés et qui ont investi. - Tissu de TPE/PME adaptées à la ressource en zone rurale. - Des secteurs en croissance (bois-construction-BE) - Structures de recherche et d'enseignement supérieur de pointe (plateforme xyloforest, xylosup, universités, irstea ...) et ayant des compétences longitudinales sur l'ensemble de la filière. -</p> <p>16. Pôle de compétitivité xylofutur, seul pôle de compétitivité entièrement dédié à la filière forêt bois - Instituts techniques (fcba, ...) et organismes de recherche appliquée (IDF, ...) - Gis pin maritime du futur et programmes d'amélioration génétique -</p> <p>17. Existence d'un écosystème d'innovation et d'animation autour des universités, des pôles de compétitivité, des labos de recherches et des clusters</p> <p>18. Existence de plateformes informatiques partagées (GIP AT(GeRi) -</p> <p>19. Présence de ports sur la façade atlantique susceptibles de favoriser l'exportation de produits finis</p>	<p>développement de la transformation.</p> <p>9. Manque de valorisation des gros bois résineux et des bois feuillus de seconde qualité dans le contexte industriel actuel</p> <p>10. Inadéquation entre l'offre de sciage et la demande des entreprises : problématique de la qualité des sciages mis en marché au regard des attentes industrielles</p> <p>11. Difficultés structurelles du secteur du sciage. Difficultés sur les marchés de la construction liées à un positionnement prix supérieur aux concurrents étrangers.</p> <p>12. Exportations et développement à l'international à renforcer pour la filière bois.</p> <p>13. Difficulté du secteur à mobiliser les financements (ingénierie financière),</p> <p>14. Beaucoup d'entreprises sous-capitalisées et peu compétitives - R&D et innovation peu développées au sein des entreprises Filières insuffisamment structurées, notamment entre la 1ère et la deuxième transformation : les bois utilisés par les opérateurs du meuble et de la construction n'ont généralement pas d'origine locale,</p> <p>15. Déficit de contractualisation, difficultés d'approvisionnement pour certaines entreprises du sciage.</p>
--	---	--

PROJET

Externe	Opportunités	Menaces
	<ol style="list-style-type: none"> 1. La demande mondiale est croissante pour les principaux produits exportés par la France (vin, céréales, produits animaux). 2. Le taux d'autosuffisance montre des opportunités à saisir dans certains secteurs . 3. Les Français déclarent très majoritairement souhaiter consommer des produits locaux ou issus de circuits courts et ont des attentes croissantes en terme de conditions de production et de typicité. 4. La demande des consommateurs en produits biologiques progresse de façon soutenue et n'est pas couverte par la production nationale. 5. Les consommateurs, en France, en Europe mais aussi partout dans le monde, ont des exigences croissantes en termes d'excellence sanitaire, environnementale et sociale pour lesquelles les produits français ont des atouts à faire valoir- <i>segmentation via la RSE</i> 6. Le développement d'approches territoriales intégrées autour de systèmes alimentaires territoriaux peut permettre de reconquérir le marché intérieur. 7. L'élaboration de plans de filière par les interprofessions peut permettre de renforcer les approches stratégiques collectives au niveau des filières et de renforcer le dialogue avec l'aval et la société civile. 8. Le développement des démarches collectives peut permettre de compenser la plus faible taille des exploitations et des entreprises. 9. De nombreux dispositifs de soutien publics visent à accompagner la transition du secteur. Plusieurs d'entre eux ont été rassemblés au sein du volet agricole du Grand plan d'investissement mis en place en 2018 et qui intègre de nouveaux outils destinés à faciliter le financement bancaire des projets transformants (fonds de garantie et prêts sans garantie notamment) et à encourager les démarches collectives de filière. 10. La politique commerciale de l'UE peut être une opportunité via l'ouverture de marchés à l'export à condition de promouvoir la reconnaissance de standards exigeants. 11. <i>Economie verte propices au développement du bois construction et des autres usages : valorisation de la biomasse (énergie, biocarburants, chimie verte), rénovation thermique de l'habitat ...</i> 12. <i>Opportunités transversales vers d'autres secteurs industriels (mixité des matériaux, substitution aux produits carbonés,</i> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les écarts dans le droit du travail et la protection sociale au sein de l'UE, comme dans les normes environnementales persistent et contribuent à expliquer une partie de la perte de compétitivité relative de la France. 2. La concurrence s'accroît au niveau mondial avec l'entrée de nouveaux acteurs sur les marchés exportateurs comme on le voit avec la Russie sur le blé notamment. 3. Le degré d'exigence des politiques environnementales et sanitaires continue d'augmenter plus fortement en France sans qu'il soit toujours valorisé par le marché. 4. La politique commerciale de l'UE peut conduire à mettre en danger les filières agricoles les plus fragiles si elle induit une concurrence inégale au regard des standards européens. 5. <i>Attentes sociétales qui entraînent une diminution de la consommation de viande</i> 6. <i>Risque sanitaire sur certaines filières (volaille, bovins, ...) avec un impact majeur sur la dynamique "export".</i> 7. <i>Risque lié au changement climatique avec des volumes de productions en dent de scie entraînant un risque de perte des marchés , Ce risque est exacerbé par la récurrence de sécheresse et les difficultés d'accès à la ressource en eau.</i> 8. <i>Problématique de reprise des petites et moyennes entreprises dans la filière forêt</i> 9. <i>Déclin du secteur du meuble et des usages feuillus en général</i> 10. <i>Déclin du secteur du sciage</i> 11. <i>Convergence des prix des bois BO/BI/BE avec des risques de conflit d'usage au détriment des industries du BO.</i> 12. <i>Sensibilité des entreprises au contexte économique incertain depuis 2008.</i> 13. <i>Concurrence des nouveaux pays industrialisés, contexte économique international</i> 14. <i>Manque de continuité dans les financements des programmes de R&D</i> 15. <i>Positionnement du bois d'importation à la place du bois local</i> 16. <i>Sensibilité des massifs forestiers aux risques biotiques et abiotiques</i>

pharmacie, mécanique, inter cluster, ..)

13. Des bois exotiques à substituer par des bois locaux
14. Augmentation de la demande en bois
15. Émergence de grands programmes de construction (Euratlantique -JO 2024),
16. Existence d'un écosystème d'innovation et d'animation autour des universités, des pôles de compétitivité, des labos de recherche et des clusters,
17. Dynamique de modernisation et d'adaptation aux nouveaux marchés des entreprises.
18. Intérêt et attente des sylviculteurs pour l'innovation en forêt
19. Existence de réflexions collectives et volonté des acteurs
20. Expériences collaboratives récentes réussies

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'OS-B : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
Améliorer la compétitivité coût de l'amont agricole en intégrant les enjeux de la transition agro-écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer la productivité en lien avec les défis de la transition agro-écologique • Réduire les charges d'exploitation, notamment les charges de mécanisation en favorisant l'investissement dans un cadre collectif (investissements en commun, CUMA, ETA, plateformes collaboratives), encourager la réduction des intrants et la transition vers des systèmes plus autonomes (notamment autonomie alimentaire des élevages et économies d'énergie) • Maîtriser le coût d'accès au foncier • Favoriser la mise au point et la diffusion de techniques et de pratiques innovantes en encourageant les démarches de groupe, l'expérimentation et les investissements innovants en lien avec les défis de la transition agro-écologique • Faciliter l'accès à la formation, au conseil et à la diffusion des connaissances • Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales, notamment grâce à une politique commerciale européenne adaptée et l'encadrement strict de certaines dérogations en intra-UE. • Pérenniser ou instaurer (si identification de besoin) des soutiens compensatoires aux handicaps naturels et/ou structurels (faible densité de production / éloignement des IAA, des sources d'issues agroalimentaires, des zones portuaires et grands axes de communication, contraintes réglementaires,...), en prenant en compte les zonages connus : "zones à contraintes naturelles ou spécifiques" et "zones intermédiaires" (cartographie MAA - 2015 : ouverture de la Maec système grandes cultures) • Développer les instruments financiers pour partager la prise de risque et faciliter l'accès au crédit bancaire • Maintenir les aides aux investissements et modernisation pour l'hydraulique agricole
Améliorer la compétitivité coût de l'aval	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'automatisation des chaînes de production, notamment dans la découpe des viandes et renforcer leur efficacité, notamment pour réduire les pertes de matière première agricole • Accompagner les investissements améliorant la productivité et la consolidation des fonds propres pour les TPE-PME mais également pour les ETI et les grandes entreprises dont notamment les coopératives • Accompagner la modernisation et la rationalisation des flux logistiques • Encourager le développement des outils numériques pour renforcer la réactivité des processus, notamment dans la gestion des stocks et l'optimisation logistique • Maintenir le soutien public sur les investissements, privilégier les subventions sur les investissements pour lesquels le retour sur investissement est le plus long pour favoriser la réassurance des entreprises et développer l'accompagnement via de l'ingénierie financière

	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'innovation et le développement des compétences dans les IAA • Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales grâce notamment à une politique commerciale européenne adaptée et une convergence des normes en intra-UE • Maintenir la politique de promotion des produits agricoles en particulier les SIQO • Structurer une offre de services pour mieux attaquer les marchés export par les PME ; • Réactiver ou redynamiser les plateformes du type "france export" • Prévenir les IAA du BREXIT et des différents accords commerciaux internationaux • Soutenir les entreprises de transformation de produits agricoles soumis aux aléas climatiques (par exemple vignes sinistrées par le gel ou la grêle) • Développer les instruments financiers pour partager la prise de risque et faciliter l'accès au crédit bancaire
Renforcer la compétitivité hors coût des produits agricoles et agroalimentaires français	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les conditions de production pour mieux répondre aux nouvelles attentes sociétales en termes de conditions de production et d'information sur l'origine des produits (en particulier via la certification RSE) : accompagnement à l'évolution (transition). • Identifier et reconnaître les systèmes de production d'ores et déjà vertueux et les soutenir : accompagnement au maintien. • Renforcer la valorisation et l'attractivité des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les zones rurales • Encourager les démarches de différenciation par la qualité, notamment via les SIQO et l'agriculture biologique en préservant la lisibilité pour le consommateur • Encourager les pratiques agricoles misant sur la différenciation environnementale en particulier l'agriculture biologique et la certification HVE. • Développer la relocalisation de certaines productions (fruits et légumes, protéines) au travers de soutiens et démarches engagées sur le long terme, ces actions nécessitent du temps et une bonne visibilité pour les acteurs. • Développer des solutions techniques, notamment numériques, pour renforcer la traçabilité des produits et valoriser la qualité par le marché • Valoriser l'excellence sanitaire et environnementale de nos produits sur le marché intérieur comme à l'international : développer la promotion de nos produits et renforcer l'effort de communication sur les conditions de production, notamment sur la différenciation environnementale (SIQO, HVE) • Accompagner les SIQO à intégrer des éléments de différenciation environnementale et sociétale dans leur cahier des charges, de même faire reconnaître et mettre en avant ceux déjà en vigueur au sein des cahiers des charges. • Permettre une meilleure prise en compte des engagements environnementaux par le marché ou par les aides versées • Faciliter l'export par le développement d'actions collectives et collaboratives • Renforcer l'adéquation des productions françaises à la demande internationale

	<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien d'un niveau d'investissement biosécurité exigeant est un facteur de compétitivité en particulier pour les marchés export. Il devrait être davantage valorisé dans les transactions. L'expérience des deux crises IAHP dans les filières collectives montre que la biosécurité doit être appréhendée au niveau aussi bien global qu'individuel par tous les maillons de la filière. • La Nouvelle-Aquitaine compte de nombreuses filières requérant au travail saisonnier (viticulture, F&L, arboriculture ...). Le coût du travail élevé face aux pays concurrents et le défaut d'attractivité des métiers peut gréver la compétitivité des filières de la région (rapport CGAAER 14143 2015). • Favoriser l'innovation et sécuriser la prise de risque individuelle comme levier de compétitivité, en mettant en place d'une part un véritable accompagnement au projet, d'autre part des systèmes de garantie. • Sécuriser les niveaux de production face aux sécheresses par la mise en place de systèmes d'irrigation efficaces et un partage concerté de la ressource en eau.
Développer des stratégies intégrées amont-aval	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement de stratégies de filière, à décliner au niveau régional voire territorial • Renforcer le soutien public sur des projets collectifs au niveau des filières ou des territoires • Mettre davantage en cohérence les aides à l'investissement de l'amont et de l'aval • Développer les modes d'économie circulaire (énergie, déchets, ...) • Réduire le gaspillage agricole, alimentaire et agroalimentaire
Accompagner le développement des filières émergentes	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la diversité des productions, notamment des productions à forte valeur ajoutée, en veillant notamment à éviter les impasses en termes de protection sanitaire, en anticipant les impacts du changement climatique sur les clauses des cahiers des charges. • Accompagner les investissements matériels ou immatériels nécessaires au développement de filières émergentes, en particulier la filière protéines végétales et les valorisations non alimentaires ou les productions qui permettent d'allonger les rotations.
Renforcer la compétitivité de la filière forestière (forêt bois)	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de renforcer la compétitivité du secteur en améliorant la compétitivité de la mobilisation de la ressource : investissement dans l'infrastructure de dessertes et dans des matériels de mobilisation des bois. • Développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource locale dans le cadre de l'économie verte, • Soutenir l'adaptation et la compétitivité des industries, en particulier dans le secteur du sciage. • Encourager la R&D et l'innovation dans l'ensemble de la filière et faciliter le transfert de technologie en s'appuyant notamment sur le pôle de compétitivité Xylofutur. • Développer les partenariats entre industries et entre acteurs de la filière afin d'optimiser la valeur ajoutée et le positionnement sur les marchés : contractualisation, partage de compétences, projets collaboratifs, ... • Dynamiser l'action interprofessionnelle régionale et développer les outils de connaissance de la filière (ressource, usages, emplois...), • Connaître la ressource mobilisable en qualité et en quantité pour trouver des débouchés valorisant aux produits forestiers à court et moyen termes, en limitant les conflits d'usage,

	<ul style="list-style-type: none">• Adapter les sylvicultures pour répondre aux besoins des marchés et approvisionner les industries du bois, et développer une sylviculture de précision permettant d'assurer le renouvellement durable des forêts dans des conditions économiques compétitives,• Améliorer la compétitivité économique de la mobilisation du bois : lever les freins logistiques à l'exploitation et au transport (desserte, matériels adaptés, ...),• Remettre en gestion des surfaces forestières actuellement hors champ économique en favorisant notamment toute forme de regroupements compétitifs et en accompagnant les investissements• Développer les surfaces forestières sous document de gestion durable et sous certification

PROJET

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique C : améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

Grille AFOM de l'OS-C :

	Positif	Négatif
Interne	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La concentration de l'offre au sein des OP est favorisée par la possibilité de négociation collective (OCM), ouverte à tous les secteurs, et les sécurise vis-à-vis du droit de la concurrence. 2. La contractualisation et les démarches tripartites se développent. 3. Le développement des productions sous SIQO, notamment en Bio et labels environnementaux (HVE...) permet dans certains secteurs de renforcer la compétitivité hors coût des productions, et d'envisager d'autres formes de captation de la valeur ajoutée. 4. Les initiatives prises par les producteurs se multiplient pour informer davantage le consommateur sur leur production, les conditions de leur métier, leur manière de travailler, notamment dans des circuits de distribution alternatifs à la GMS classique. 5. Les démarches de commercialisation en circuits courts locaux se multiplient et permettent de capter de la valeur. 6. A des degrés divers selon les filières, les calculs de coûts de production se développent au sein des exploitations et donnent des indicateurs aux exploitants souhaitant engager des démarches de contractualisation et/ou alimenter le tableau de bord de leur exploitation (Commercialisation en circuit court local) 5. Démarches RSE 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les prix agricoles peinent à couvrir les coûts de production, et sont de plus en plus volatiles, de plus en plus découplés des prix de vente des produits alimentaires. 2. Le partage de la valeur ajoutée créée au sein de la chaîne agro-alimentaire est de moins en moins en faveur de la production. 3. La chaîne de valeur se caractérise par un manque de transparence. 4. L'atomicité de l'amont s'oppose à la concentration de l'aval. 5. La structuration des filières est inégale et encore trop faible globalement (taille ou moyens trop peu importants). 6. L'amont est en situation de faiblesse financière (manque de moyens, en particulier pour investir et / ou innover).
Externe	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La relation au consommateur et à la société civile fait apparaître de nouveaux besoins : développement du bio, des circuits courts, préoccupation d'une alimentation saine et durable, montée en gamme qualitative... cette demande se traduit notamment par l'ouverture du marché de la restauration collective 2. Les OP reconnues ou leurs membres peuvent bénéficier de dispositifs d'aides dédiés ou de majorations (programmes opérationnels, FEADER ...). 3. L'inversion de la contractualisation prévue par la loi EGAlim promet indirectement la structuration en OP et le formalisme imposé de l'accord-cadre renforce la partie amont. Les interprofessions leur proposent un cadre (indicateurs, contrats- 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La concurrence internationale exacerbée et la libéralisation des marchés favorisent l'émergence de « commodités » sur des segments jusque-là protégés. Certaines exploitations du territoire national subissent une perte de compétitivité en raison du respect de normes supérieures à celles suivies par leurs concurrents internationaux. 2. La perte de compétitivité des IAA françaises pèse sur les débouchés des producteurs nationaux. 3. Toutes les filières n'intègrent pas la logique de contractualisation 4. Les programmes opérationnels sont seulement ouverts aux fruits et légumes, et il n'existe pas d'outil comparable pour les autres secteurs. Les aides couplées ne peuvent être ciblées sur la structuration en OP (critère de « filière en difficulté »).

	<p>types), le médiateur peut être saisi en cas de difficultés.</p> <ol style="list-style-type: none">4. Le règlement OMNIBUS (2017) prévoit des assouplissements dans l'application du droit de la concurrence en matière agricole5. L'OFPM fournit une analyse objective et reconnue sur laquelle les acteurs économiques et les pouvoirs publics peuvent s'appuyer.6. Le numérique peut offrir de nouvelles opportunités pour recréer un lien direct entre producteur et consommateur et accroître la transparence dans la chaîne de valeur.7. La viticulture dispose d'un programme sectoriel efficace	<ol style="list-style-type: none">5. L'insécurité juridique pour les opérateurs perdure, en l'absence de lignes directrices claires sur le risque de qualification d'entente tant au niveau national qu'europpéen.6. La logique de défense du pouvoir d'achat du consommateur perdure pour des raisons qui sont légitimes toutes choses égales par ailleurs, ce qui induit une tension continue sur la maîtrise des prix de vente.
--	--	---

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

PROJET

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'OS-C : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
Encourager le regroupement de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler et accompagner la concentration de l'offre de l'amont • Promouvoir la structuration en OP afin d'augmenter leur taux de pénétration auprès des producteurs • Soutenir la constitution d'OP dans les filières peu structurées • Conforter encore leur sécurisation juridique • Poursuivre le développement de la contractualisation écrite avec fixation des prix dans une démarche de l'amont vers l'aval, notamment dans les filières avec ODG (exemple du "Comté").
Encourager la professionnalisation progressive des OP en fonction du degré de structuration des filières	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les investissements collectifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ investissements immatériels permettant un meilleur accès à la négociation (exemple : accès à la formation pour une OP) ○ investissements matériels structurants (exemple : construction d'un bâtiment de stockage par une OP) ou innovants (exemple : accompagner la réduction ou la sortie des traitements phytosanitaires). • Promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de contractualisation • Lever les freins au transfert de propriété pour créer un effet d'entraînement
Appuyer la montée en gamme et encourager les systèmes de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les démarches collectives et territoriales • Accompagner les investissements nécessaires • Poursuivre la structuration de l'ensemble de la filière biologique afin d'asseoir la robustesse de la filière • Renforcer les exigences des cahiers des charges pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et encourager l'étiquetage de l'origine demandé et reconnu par le consommateur • Souligner ou mettre en avant les éléments des cahiers des charges qui répondent déjà aux exigences du consommateur, ce dont, bien souvent, il n'est pas conscient : renforcer la communication sur la qualité des produits sous cahier des charges. • Maintenir et renforcer les outils de promotion des produits de qualité HVE/SIQO/ Circuits courts et locaux/Montagne.
Créer un environnement favorable aux partenariats entre les différents maillons des filières, et entre producteur et consommateur	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les interprofessions • Encourager le dialogue de l'amont agricole avec l'aval et la société civile • Encourager les initiatives tripartites • Renforcer la pédagogie sur la valeur des denrées alimentaires auprès du consommateur et des plus jeunes, des publics plus démunis, également sur les modes de production et de transformation pour une meilleure connaissance de la "fourche à la fourchette". • Capitaliser sur les outils numériques et l'étiquetage pour recréer du lien entre production agricole et consommation alimentaire • Renforcer la transparence dans la conduite des relations commerciales et dans la gouvernance des filières

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Favoriser la coopération pour des circuits alimentaires locaux et des filières territorialisées au travers de contractualisations pluriannuelles. |
|--|---|

PROJET

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique D : contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables

Grille AFOM OS-D

	Atouts	Faiblesses
Interne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le secteur agricole français est en dessous de la moyenne européenne en ce qui concerne les émissions de GES par unité de valeur, ha ou bovin. 2. Les pratiques agricoles et forestières permettant de stocker du carbone (C), réduire les émissions, améliorer la résilience, sont connues (agro-écologie en particulier : allongements des assolements, etc.) et ont de plus des co-bénéfices sur la biodiversité, les sols, l'eau, l'air et les paysages. 3. Les secteurs agricoles et forestiers possèdent un potentiel en termes de performance énergétique et d'économies d'énergie. 4. La prise de conscience des acteurs agricoles et forestiers augmente. 5. Le développement de la production de bioénergies et de produits biosourcés durables est en cours ; le potentiel de production de biomasse et de biogaz est important. 6. La forêt métropolitaine est en croissance. La diversité des essences forestières favorise l'adaptation au changement climatique et les pratiques de gestion forestière sont favorables au stockage de carbone. 7. La structuration des filières est importante. 8. Le potentiel des secteurs en termes d'investissement, de R&D et de recherche, et la capacité d'adaptation et d'innovation est importante. 9. Une production durable de biomasse bois dans les Landes et le Limousin principalement. La dynamisation de la sylviculture est indispensable pour atteindre les objectifs de mobilisation, permettre le renouvellement des forêts et leur adaptation au changement climatique. 10. Une dynamique régionale d'animation pour le développement de la méthanisation 11. De nombreux collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique (97 GIEE reconnus entre 2015 et 2018), dont 27 GIEE sur l'autonomie fourragère et protéique, 11 sur l'agriculture de conservation des sols (réduction du travail du sol et 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le secteur agricole reste un émetteur important de GES. 2. Les secteurs agricoles et forestiers sont encore peu résilients face aux risques météorologiques, climatiques et sanitaires et l'impact de ces facteurs sur les rendements et les prix sont importants. 3. La dépendance de l'agriculture à l'eau est importante dans un contexte de changement climatique où les ressources vont diminuer ; la dépendance aux importations, dont certaines génèrent de la déforestation est également importante ; 4. Il existe un risque de déstockage du carbone dans les sols agricoles en raison de la pérennisation de certains systèmes de production et de la poursuite de certaines pratiques négatives pour le climat comme le retournement de prairies, le tassement des sols, etc. De la même façon, un risque d'affaiblissement du puits forestier et du stockage dans les systèmes agroforestiers (haies) existe. 5. La vulnérabilité économique des exploitations agricoles, le risque lié au changement, le manque d'adaptation de la formation et du conseil aux nouveaux enjeux, et l'augmentation de l'âge de la population agricole n'incitent pas au changement et à la transition et peuvent constituer des freins difficiles à lever. 6. L'absence de gestion collective de la forêt, le morcellement de la propriété, l'inadéquation entre offre et demande, les tensions entre usages du bois sont des faiblesses. 7. Concernant les énergies renouvelables, les spécificités du secteur entraînent des difficultés de développement de la méthanisation et du photovoltaïque sur bâtiments (montant des investissements notamment). 8. Un surdosage des apports en nitrates et couverture des sols insuffisante (inter-cultures et/ou prairies) qui accentuent les émissions de GES. 9. Tendance continue à la simplification des systèmes agricoles. 10. Des peuplements forestiers en cours de dépérissement (châtaignier, ...) 11. Risque de feux de forêt insuffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme

	<p>couverture permanente du sol), 11 sur la méthanisation et 3 sur l'agroforesterie. Ces quatre thématiques ont un impact tant sur les émissions de GES que sur le stockage de Carbone.</p> <ol style="list-style-type: none"> 12. Fort engagement des agriculteurs dans les MAEC et notamment les mesures système poly-culture et élevage 13. Conditions pédo-climatiques régionales permettant la diversification des systèmes de cultures 14. Réseau d'infrastructures DFCI et d'acteurs présents sur le terrain et couvrant l'ensemble du bassin de risque Pin Maritime 15. Système de prévention du risque feu de forêt structuré autour des ASAs de DFCI (sylviculteurs) et des syndicats départementaux qui démontre sa performance (surfaces brûlées/nombre de départs de feux) 16. Synergie entre acteurs de la prévention, de la protection et de la lutte sous l'égide du GIP ATGeRi 17. Surveillance active du réseau de correspondants observateurs du pôle santé des forêts de la DRAAF 18. Organismes de recherche (INRA, FCBA, ...) développant des programmes spécifiques sur les risques dans les forêts 19. Sylviculteurs impliqués directement dans la prévention des risques sanitaires : caisse phyto forêt 20. Observatoires régional et départementaux des dégâts de gibier <p>Stratégie cynégétiques locales par bassin cynégétique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 13. Pression humaine, déprise rurale : avec une augmentation, des interfaces forêt-urbanisation générateurs de risques 14. - Linéaire important de réseaux, à rénover et à mettre aux normes - 15. Difficultés de renouvellement de la population de bénévoles dans les ASAs de DFCI : perte de connaissances techniques et besoins d'accompagnement - 16. Déficit d'organisation de la DFCI dans les territoires où le risque émerge - 17. Pas d'outils financiers spécifiques pour la prévention et la lutte contre les attaques parasitaires - 18. Equilibre sylvo-cynégétique rompu dans certains massifs forestiers - Renseignement insuffisant des dégâts de gibier dans l'observatoire régional - 19. Peuplements sensibles aux dégâts avec l'augmentation des populations de cervidés – 20. Manque de structuration prévisionnelle des acteurs professionnels pour faire face à une crise majeure
	<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>
<p>Externe</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. De nombreuses mesures de la PAC ont un impact potentiel positif sur le climat (conditionnalité, légumineuses, MAEC, bio, ICHN). 2. L'évolution de la demande alimentaire incite à la réduction du gaspillage, au changement de régime alimentaire (notamment protéines végétales) et à la consommation de produits locaux et de qualité. 3. L'économie circulaire se développe. 4. Des possibilités de revenus complémentaires pour les agriculteurs existent et sont à développer (énergies renouvelables, bioéconomie durable, paiements pour services environnementaux, labels bas carbone, etc.). 5. Les messages scientifiques sur les solutions à développer pour répondre aux enjeux climat et biodiversité sont cohérents (GIEC – IPBES). 6. Les textes et stratégies adoptés aux niveaux internationaux, européen et national sont cohérents sur les sujets climat. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans la PAC, certaines modalités de mise en œuvre du verdissement et de certaines aides couplées (animales) ont limité les effets positifs du dispositif sur le climat. 2. Le rythme de l'artificialisation des terres agricoles et des forêts au profit d'espaces urbains ne diminue pas. 3. Les évolutions irréversibles du climat entraîneront des modifications majeures des modes de production avec risque de pertes de revenus et déstabilisation des territoires et filières. 4. La concurrence sur les marchés internationaux et l'absence de <i>level playing field</i> pénalisent les efforts des producteurs européens vers plus de durabilité, ce qui nécessite la prise en compte de ces enjeux dans la politique commerciale de l'UE. 5. Une mauvaise image de l'élevage et de sa responsabilité dans les émissions de GES peut compromettre le maintien des prairies permanentes (baisse consommation de viande rouge).

	<ol style="list-style-type: none"> 7. La prise de conscience et les attentes des consommateurs augmentent. 8. Les acteurs agricoles et agro-alimentaires français ont la volonté de travailler sur l'indépendance protéique et la diversification des cultures de légumineuses. 9. Une politique nationale favorisant la production de gaz vert et de chaleur biomasse 10. Mise en place d'un plan national et régional protéines 11. La mise en place d'une feuille de route pour accompagner et accélérer la transition écologique et énergétique, baptisée NéoTerra et votée en juillet 2019 par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. 12. Potentiel d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, grâce à la diversité des essences et des stations forestières, 13. - Nouvelles dispositions législatives pour développer le système d'assurance en forêt (Compte d'investissement forestier et d'assurance) - 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Les attentes sociétales sont parfois contradictoires : demande d'action sur le climat vs opposition à l'exploitation forestière par exemple. 7. Les difficultés d'analyse, de modélisation des effets, de réalisation d'inventaires d'émission et de chiffrage des effets des mesures (incertitudes) n'incitent pas à l'action et rendent la mesure de la performance de l'action difficile. 8. Le changement climatique relève d'enjeux de long terme, qui appelle dès à présent une action au long cours aux effets marqués par l'incertitude, pouvant entrer en contradiction avec des enjeux de court terme. 9. Le consentement à payer du consommateur ne semble pas augmenter 10. Accentuation de la spécialisation et de la simplification des systèmes de cultures 11. Une opposition des riverains aux projets de méthaniseurs 12. Maintien voire renforcement de systèmes fortement consommateurs en eau 13. Une agriculture régionale très dépendante des marchés internationaux / géopolitique 14. Les effets du changement climatique placent les massifs forestiers dans un état de grande fragilité qui les rend vulnérables aux risques : sensibilité au feu, déficits hydriques et attaques sanitaires. 15. Vulnérabilité de plus en plus visible des peuplements aux effets du changement climatique : sanitaire, incendie, tempête 16. - Augmentation prévisible des crises sanitaires dans le contexte du changement climatique (dont nématodes pour les forêts) 17. Pression urbaine : augmentation, des interfaces forêt/urbanisation générateurs de risques 18. Manque de moyens des ASAs de DFCL pour assurer un niveau d'entretien satisfaisant. 19. Diminution du niveau de protection du territoire : augmentation des dégâts économiques et écologiques et risque pour les populations. 20. Dynamique incontrôlée des populations de cervidés remettant en cause la production forestière 21. Désintérêt des sylviculteurs pour la gestion forestière si absence de solutions pour la prise en compte du risque
--	---	---

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'OS-D : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
<p>Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation, le conseil, l'accompagnement des agriculteurs dans le sens d'un renforcement de la résilience des exploitations et d'une contribution accrue à la lutte contre les dérèglements du climat. • Monter des actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux et des liens entre pratiques agricoles et forestières et climat. • Mobiliser les collectifs pour faciliter l'émergence de projets : amont-aval : filières, transversaux : groupements, GIEE, territoires / PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). • Mettre en cohérence des politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux. (hors PAC) • Rénover la fiscalité pour favoriser le développement des énergies renouvelables et inciter aux économies d'énergie fossile. (hors PAC) • Capitaliser et diffuser les expériences déjà réalisées • Mieux accompagner financièrement les systèmes herbagers •
<p>Accompagner les leviers globaux (au-delà des enjeux climatiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'agro-écologie notamment en ré-orientant les soutiens en faveur des systèmes résilients et sobres en intrants. • Lutter contre l'artificialisation des sols. (hors PAC) • Lutter contre l'érosion des sols agricoles en favorisant les couvertures permanentes des sols / IAE / Agroforesterie. • Augmenter la valeur ajoutée et la qualité notamment en répondant aux attentes des consommateurs : notamment élevage sous SIQO ... • Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées...) • Réduire le gaspillage agricole, alimentaire et agro-alimentaire. • Développer la rémunération des pratiques en faveur du climat : PSE dont les crédits carbone (hors PAC), certification, contractualisation, subventions, commercialisation • Limiter les pratiques défavorables (tel que le retournement de prairies...). • Pour prévenir et lutter contre les incendies, il est indispensable de poursuivre l'aménagement du massif par les aides DFCE : pour mémoire l'enveloppe de l'actuelle programmation sur la mesure DFCE (PDR Aquitain et PDR PC) s'élève à 10.29 millions d'euros de crédits FEADER. Elle devra vraisemblablement être revue à la hausse compte tenu de la progression du risque incendie compte tenu du réchauffement climatique
<p>Réduire les émissions de GES du secteur agricole (atténuation)</p>	<p>En élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion et le stockage/épandage des effluents. • Développer la méthanisation (rotations + CIVE -Culture Intermédiaire à Vocation Energétique - en lien avec les filières grandes cultures). • En alimentation animale, promouvoir les produits les moins émetteurs : réduire les importations ; développer les légumineuses et le retour à l'herbe, l'utilisation des graines de lin... • Soutenir l'autonomie alimentaire et protéique des élevages : développer les légumineuses et le retour à l'herbe. Développer l'offre de conseils permettant d'améliorer la gestion de l'herbe • Soutenir et développer la polyculture-élevage (bouclage des cycles).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la filière Bois Energie avec TCR (Taillis à Courte Rotation) valorisation des haies et zones non cultivées sur territoires d'élevage <p>En grandes cultures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer de façon équilibrée la fertilisation. • Raisonner, Substituer les engrais minéraux les plus émetteurs de GES (émissions directes ou indirectes). • Développer la diversification des assolements et les rotations et CIVE en lien avec la méthanisation. • Promouvoir la production de légumineuses. • Préserver et développer les IAE, la couverture permanente des sols, l'agroforesterie, et valoriser leur biomasse
<p>Réduire la consommation énergétique agricole et forestière</p> <p>(atténuation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la performance énergétique des bâtiments : élevage (ventilation, chauffage, isolation, refroidissement du lait, serres...). • Réduire les consommations (notamment carburants fossiles) du matériel roulant et non roulant : écoconduite, diminution des passages (optimisation en bâtiments d'élevage ou travail du sol), passage au Banc d'Essais Moteur des tracteurs et autres auto-moteurs. • Encourager la substitution énergétique : électricité, biogaz, innovation... • Favoriser l'économie circulaire ainsi que les circuits courts et/ou de proximité • diminuer le nombre de passage d'outil (agriculture de conservation) • accompagner la structuration de l'aval des filières pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées.
<p>Favoriser le stockage de carbone (sols et biomasse agricoles et forestiers)</p> <p>(atténuation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la séquestration du carbone en forêt en développant et protégeant les surfaces forestières • Encourager la gestion durable des forêts • Favoriser la préservation des prairies permanentes (en particulier les prairies permanentes longue durée), ainsi que des haies, bocages et zones humides (tourbières notamment). • Encourager la diversification et l'allongement des rotations, notamment par l'ajout de prairies temporaires. • En grandes cultures, favoriser la couverture des sols, et limiter le travail du sol. • Privilégier la fertilisation organique : retour au sol de la matière organique d'origine animale, bouclage des cycles à l'échelle de l'exploitation et des territoires. • Développer l'agroforesterie : préservation, développement et gestion durable des haies et du bois bocager, développement de l'agroforesterie intraparcellaire.
<p>Réduire les émissions globales françaises et promouvoir la production d'ENR d'origine agricole et forestière</p> <p>(atténuation)</p>	<p>Dans la limite du maintien de la priorité alimentaire et de la qualité des milieux, notamment les sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les ENR agricoles, agroforestières et forestières : méthanisation et biogaz, biocarburants durables, valorisation de la biomasse (agricole, agroforestière, forestière) • Développer la bioéconomie durable et les matériaux de substitution : bois matériaux, chimie verte,...
<p>Rendre les systèmes plus résilients</p> <p>(adaptation : prévention / gestion)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'adaptation des espèces et des variétés (sobriété en matière de ressources et intrants notamment) : soutenir les ressources génétiques les plus adaptées ; faire évoluer le catalogue des semences et la R&D des semenciers en ce sens.

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser des systèmes de production agricole plus résilients et adaptés aux conditions locales (cf. ci-dessus)• favoriser les alternatives sylvicoles les plus résilientes et adaptés aux conditions locales.• Développer les outils de gestion des risques (mutualisation, assurances...)• Développer des revenus complémentaires sur l'exploitation en promouvant les ENR (méthanisation, photovoltaïque sur bâtiments et plans d'eau et autres infrastructures agricoles, solaire thermique et éolien)• Valoriser les produits issus de pratiques durables ()• Favoriser les équilibres agroécologiques et le développement d'infrastructures agroécologiques, de haies dans les exploitations agricoles• soutenir les investissements forestiers en particulier sur les surfaces en impasse sylvicole ou en déficit de sylviculture et améliorer la résilience des peuplements : peuplements dépérissant (taillis de châtaigniers dépérissant), déficit de reboisement sur les peupliers (écart de 30% des besoins en 2025 par rapport aux besoins des industriels)...

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique E : « Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air »

Grille AFOM Objectif E

Interne	<i>Positif</i> Atouts	<i>Négatif</i> Faiblesses
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bien que la situation de la qualité des eaux soit disparate selon les territoires, constat d'une amélioration de la qualité des eaux superficielles surtout pour nitrates, et phosphates. 2. Il existe une dynamique des acteurs autour de la transition agro-écologique (GIEE et autres groupements collectifs, intégration de critères de durabilité et de santé humaine dans les SIQO, développement de normes privées de durabilité (distributeurs, transformateurs), paiements pour services environnementaux, plans filières, etc.). 3. Des pratiques agricoles durables se développent au niveau individuel et collectif (agriculture biologique, agro-écologie, HVE, HVN, agroforesterie, couverture des sols, semis sans labour, enherbement). 4. - Dynamique régionale : GIEE, HVE, Néoterra conversion Bio et MAEC. 5. - Convergence des politiques publiques : Région Etat, Agence de l'eau. 6. - Nombreuses initiatives locales et territoriales 7. - Expérimentation et partage d'expérience. 8. - Le besoin de produire d'avantage de protéines est une opportunité pour la diversification des cultures. 9. - Nombreuses filières d'élevage de qualité engagées dans des SIQO. 10. Les forêts régionales contribuent à l'amélioration qualitative et quantitative des eaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La qualité des eaux souterraines reste dégradée 2. L'agriculture est dépendante de ressources non renouvelables (perte irréversible de ressources, telle que le sol), bien que cela soit variable en fonction des systèmes 3. Les évolutions vers des pratiques plus durables, même si elles se développent, sont encore limitées au regard des enjeux, les modes de production restent encore souvent fondés sur la simplification des assolements et des structures paysagères ainsi qu'un recours intensif aux intrants. 4. L'évolution des systèmes agricoles est insuffisamment accompagnée d'une organisation aval cohérente (structuration de filières, rémunération par l'aval). 5. La dépendance est encore forte aux produits phytosanitaires et aux engrais azotés avec risque de perte de compétitivité à terme. 6. Les inquiétudes et/ou résistances face aux évolutions attendues des modes de production persistent (enjeu de l'accompagnement, du conseil, et de la formation pour sécuriser la transition) dans un contexte de baisse et vieillissement de la population agricole. 7. Des incertitudes techniques sur les alternatives à certains produits/systèmes perdurent (enjeu de la recherche, de l'innovation et du transfert). 8. Le secteur est dépendant d'importations (ex. soja), ce qui génère des impacts environnementaux négatifs dans d'autres pays. 9. Certaines tendances de fond (spécialisation territoriale, accès au foncier) constituent des verrous au changement. 10. L'agriculture reste à l'origine de l'essentiel des émissions d'ammoniac dans l'air. 11. Résultats en demi teinte : stabilisation des masses d'eau dégradées, peu d'effet mesurable sur les indicateurs de l'agro-écologie. 12. - Implication timide des filières aval agricoles. 13. - Nombreux freins aux changements : fragilité économiques des exploitations, manque de formation et d'accompagnement des agriculteurs, difficulté à nouer le dialogue, réticence au changement...

		14. - La perte d'élevages herbagers aggrave les problèmes de qualité de l'eau.
Externe	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le regard du citoyen et les comportements alimentaires évoluent vers plus de durabilité et de santé, comme l'atteste l'augmentation de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique. 2. Des politiques publiques (certaines mesures de la PAC comme les BCAE, aides couplées protéines végétales, MAEC, soutien à l'agriculture biologique, soutien à la modernisation des exploitations, le projet agro-écologique, etc.) soutiennent de nouvelles pratiques agricoles. 3. La volatilité des prix des intrants encourage la recherche d'autonomie, celle des céréales la diversification. 4. Les directives européennes (nitrates, air, eau, etc.) et la conditionnalité des aides PAC qui en reprend des éléments déterminants, fixent des règles qui limitent la pression sur les ressources. 5. La politique de recherche européenne et nationale a permis de créer une dynamique de recherche et de transfert de connaissances relatives aux systèmes de production plus durables, encore à renforcer. 6. Des stratégies et politiques nationales et territoriales (ex. prévention des émissions de polluants atmosphériques, gestion durable de l'eau, économie circulaire, aires de captage, PAT), promeuvent une transition écologique. 7. - La demande citoyenne en faveur d'une agriculture plus durable. 8. - Une agriculture régionale riche de sa variété et ses savoirs faire. 9. - Un nombre important de SIQO. 10. - Une prise de conscience des acteurs sur la nécessité de faire évoluer l'agriculture de plus en plus présente. 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le changement climatique va accroître le besoin en eau et l'érosion des sols voire la désertification (pression sur les ressources) ; il risque de diminuer le stockage du carbone dans les sols et d'augmenter l'usage des pesticides pour combattre l'augmentation des ravageurs et pathogènes. 2. L'artificialisation croissante des terres progresse et réduit les terres disponibles pour l'agriculture. 3. La diminution de l'élevage pourrait entraîner une érosion des prairies porteuses de bénéfices environnementaux. 4. L'utilisation sur les sols agricoles de matières issues du recyclage peut entraîner la perte de qualité agronomique des sols agricoles si ces matières fertilisantes sont de qualité insuffisantes. 5. Certains outils de réorientation de l'agriculture sont contraints par les règles de l'OMC (paiements pour services environnementaux). 6. La concurrence sur les marchés internationaux ainsi que les accords de libre-échange et l'absence de <i>level playing field</i> pénalisent les efforts des producteurs européens vers plus de durabilité. 7. La raréfaction à venir de la ressource en eau limitera le potentiel agricole si les systèmes n'évoluent pas. 8. - la directive nitrates touche davantage l'élevage pourtant moins impactant en Nouvelle-Aquitaine. 9. -faiblesse juridique des AUP dans le cadre des OUGC attaquées en justice qui met en péril tout l'arsenal juridique d'autorisation des prélèvements 10. -Une opposition locale et politique aux réserves de substitution pour l'irrigation

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'OS-E : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
<p>Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Développer la formation, le conseil, l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs pour faciliter un changement d'échelle dans l'adoption des pratiques agricoles préservant les ressources <input type="checkbox"/> Accélérer le développement des solutions de protection intégrée des cultures et de biocontrôle et la diffusion des résultats de recherche et expérimentation auprès d'un plus grand nombre d'agriculteurs (hors PAC) <input type="checkbox"/> Mobiliser les collectifs qui permettent de lier l'amont et l'aval (ex. filières) et ceux qui, tout en étant ancrés dans les territoires, ont une approche transversale des enjeux agricoles (ex. ODG SIQO, GIEE, DEPHY). <input type="checkbox"/> Mettre en cohérence des politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux. (hors PAC) <input type="checkbox"/> Renforcer les actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des liens entre les enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux (hors PAC)
<p>Accompagner les leviers globaux et les approches intégrées permettant la gestion durable des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Promouvoir l'agro-écologie notamment en réorientant les soutiens en faveur des systèmes résilients et sobres en intrants. Lutter contre l'artificialisation des sols. (hors PAC) <input type="checkbox"/> Lutter contre la dégradation des sols agricoles (érosion, érosion de la biodiversité des sols). <input type="checkbox"/> Augmenter la valeur ajoutée et la qualité notamment en répondant aux attentes des consommateurs : élevage à l'herbe, SIQO... Encourager les SIQO de Nouvelle-Aquitaine à intégrer dans leurs cahiers des charges la prise en compte des problématiques agro-écologiques. <input type="checkbox"/> Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées...) <input type="checkbox"/> Développer la rémunération des pratiques en faveur de la biodiversité : PSE, certification, contractualisation, subventions, commercialisation.... <input type="checkbox"/> Développer les filières améliorant l'autonomie protéique des élevages et les synergies entre élevage et cultures <input type="checkbox"/> Développer l'agriculture biologique et la certification HVE <input type="checkbox"/> Développer l'usage des produits de bio contrôle et faciliter leur autorisation de mise sur le marché.
<p>Accompagner les pratiques agricoles utilisant efficacement et durablement les ressources</p>	<p><u>Eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accompagner les pratiques plus économes en fertilisants et pesticides <input type="checkbox"/> Inciter à une gestion économe et partagée de la ressource en eau, tout en assurant la couverture des besoins lorsque nécessaire <input type="checkbox"/> Allonger les rotations en utilisant des espèces/varieties plus résilientes vis à vis de l'eau. <input type="checkbox"/> Engager les agriculteurs vers la couverture permanente des sols pour limiter les pollutions des eaux par les nitrates et les fuites de pesticides. <input type="checkbox"/> Créer, là où c'est possible, des réserves d'eau multi-usages compatibles avec l'amélioration des milieux, qui favorise une agriculture respectueuse de son environnement et créatrice de valeur ajoutée.

	<p><u>Sols</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Encourager les pratiques préservant les sols agricoles en luttant contre leur érosion et leur artificialisation ; <input type="checkbox"/> Préserver les capacités productives des sols (matière organique et réduction des pollutions) ; <p><u>Air</u></p> <p>Accompagner les changements des pratiques pour diminuer les polluants atmosphériques.</p>
<p>Agir pour l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Permettre un lien plus direct entre la production et la consommation locales ; <input type="checkbox"/> Favoriser la diversification des filières et la complémentarité entre élevages et cultures au sein des territoires ; <input type="checkbox"/> Développer les projets de territoire autour du stockage multi-usages de la ressource en eau <input type="checkbox"/> Valoriser davantage les sous-produits et co-produits agricoles en nouvelle ressource renouvelable <input type="checkbox"/> Développer des ressources de qualité issues du recyclage afin de réduire la dépendance de l'agriculture aux ressources finies non renouvelables et de protéger les sols.

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique F : « Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages »

Grille AFOM objectif F

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
Interne	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'agriculture et la forêt peuvent jouer un rôle positif important dans l'environnement naturel, en contribuant à façonner les paysages et les habitats et en fournissant un nombre significatif de services à la société. 2. La diversité des cultures et le relatif maintien des infrastructures écologiques constituent un socle à préserver. 3. Après de très fortes baisses, les surfaces en prairies et notamment les prairies permanentes se stabilisent. 4. Il existe une dynamique des acteurs autour de la transition agro-écologique et de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt (intégration de critères de durabilité dans les SIQO, développement de normes privées de durabilité, labels, paiements pour services environnementaux, plans de filière, etc.). 5. Des pratiques et expérimentations agricoles et forestières durables se développent (agriculture biologique, agro-écologie, HVE, agroforesterie, couverture des sols, semis sans labour, enherbement). 6. Des démarches privées (parfois avec partenariats locaux publics), via la contractualisation, la Responsabilité Sociale des Entreprises ou encore des contrats de paiement pour services environnementaux, se développent, signes d'une mobilisation accrue des acteurs. 7. De grandes étendues de zones humides (Marais Poitevin, Marais Charentais, Marais estuaire de la Gironde) 8. De grands espaces prairiaux (Plateau de Millevache, estives dans les Pyrénées-Atlantiques) 9. 12,7% du territoire de la NA est classé en zone Natura 2000 10. 11. près de 20% de la SAU de la NA est engagée en MAEC et/ou en agriculture biologique. 12. Un important patrimoine génétique 13. Les agriculteurs sont sensibilisés depuis de nombreuses années aux démarches agro-écologiques 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'érosion de la biodiversité, y compris génétique, est observée tant sur les habitats que sur les espèces et nuit à la production agricole. 2. Les évolutions vers des pratiques plus durables sont encore limitées et insuffisamment encouragées au regard des enjeux, les modes de production restant largement fondés sur la simplification des assolements, l'agrandissement des exploitations et des parcelles, ainsi que l'intensification. 3. La dépendance de l'agriculture aux produits phytosanitaires et aux engrais azotés demeure importante. 4. Certaines inquiétudes et/ou résistances des acteurs persistent face aux évolutions attendues et aux aléas inhérents au changement de systèmes induits (enjeu de l'accompagnement, de la formation, et du renouvellement des générations en agriculture pour assurer la transition). 5. Des incertitudes techniques demeurent sur les solutions de substitution à certains produits/systèmes (enjeu de la recherche et de l'innovation et du transfert vers les agriculteurs). 6. Le secteur dépend d'importations entraînant de la déforestation à l'étranger (en particulier le soja) 7. L'agrandissement des exploitations et des parcelles 8. L'impact direct et indirect des produits phytosanitaires sur la biodiversité, dont les pollinisateurs, flore messicole... 9. Insuffisance des zones mellifères 10. Des incertitudes techniques demeurent notamment sur le fait de se passer de glyphosate pour détruire des couverts végétaux. 11. Erosion de la biodiversité 12. Faible qualité agronomique des sols avec une réserve utile parfois très basse sur les zones céréalière de la région (Landes, Charente-Maritime, Charente) 13. Augmentation continue des quantités de pesticides achetés

	Opportunités	Menaces
Externe	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le développement des pratiques agricoles durables est appuyé par des politiques publiques identifiées (certaines aides PAC : aides couplées protéines végétales, MAEC, soutien à l'agriculture biologique, ICHN, et autres politiques comme les GIEE, le projet agro-écologique, etc.). 2. Les comportements, notamment alimentaires, des Français évoluent vers plus de durabilité et de santé et la consommation des produits issus de l'agriculture biologique est en hausse. 3. Les directives européennes habitats, oiseaux, produits phytosanitaires, etc., visent à limiter l'érosion de la biodiversité. 4. La politique de recherche (européenne et nationale), de développement et d'innovation encourage le déploiement de solutions de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques associés dont l'évaluation progresse. 5. Des stratégies et politiques nationales et locales (ex. biodiversité, déforestation importée) promeuvent une transition écologique. 6. La reconnaissance de création de Biodiversité par des systèmes agricoles durables 7. Un réseau des animateurs N2000 dynamique, bien implanté et reconnu sur le territoire. 8. Partenariats entre experts environnementaux et agronomes dans la mise en œuvre des MAEC 9. Le développement de pratiques agricoles durables (MAEC, Bio...) est fortement accompagné par les pouvoirs publics (Région, Etat). 10. Reconnaissance de l'effet mosaïque des cultures/paysages et des systèmes P-E mixtes sur la création de biodiversité 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'artificialisation des sols est continue et supérieure à la croissance démographique, réduisant les terres agricoles et les habitats naturels. 2. Le changement climatique va accroître la pression sur la biodiversité et les services écosystémiques, avec le risque d'atteindre des seuils d'irréversibilité, menaçant gravement l'agriculture. 3. Certains outils de réorientation de l'agriculture sont contraints par les règles de l'OMC (paiements pour services environnementaux). 4. La concurrence sur les marchés internationaux (voire intra-UE si une trop grande subsidiarité est laissée aux EM) et l'absence de <i>level playing field</i> pénalisent les efforts des producteurs européens vers plus de durabilité, et bloquent les agriculteurs dans des itinéraires techniques sécurisant les revenus à court terme, au détriment de la biodiversité. 5. Un développement non maîtrisé de la filière biomasse-énergie pourrait menacer la production agricole de denrées alimentaires. 6. L'inertie du système dans son ensemble et l'évolution graduelle des politiques publiques, dont la PAC laisse présager d'une transition lente. 7. La réintroduction des grands prédateurs (ours, loups) 8. Les enjeux économiques liées à la céréaliculture menace la biodiversité de plaine en général 9. L'artificialisation des sols menace la disponibilité des habitats L'arrachage de haies continue à progresser 10. Développement des espèces exotiques envahissantes (Jussie terrestre sur les Barthes de l'Adour / Ambroisie) 11. Disparition des exploitations de polyculture élevage 12. Concurrence entre les usages de production alimentaire et de production d'énergie

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'OS-F : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation, le conseil, l'accompagnement et la sensibilisation (par exemple <i>via</i> l'observatoire agricole de la biodiversité) des agriculteurs. • Renforcer les actions d'information et communication vers le « grand public » pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux et des liens entre pratiques agricoles et forestières et biodiversité. (hors PAC) • Mobiliser les collectifs qui permettent de lier l'amont et l'aval (ex. filières) et ceux qui, tout en étant ancrés dans les territoires, ont une approche transversale des enjeux agricoles (ex. ODG SIQO, GIEE, DEPHY). • Optimiser les subventions pour assurer une cohérence en faveur de la biodiversité • Mettre en cohérence les politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux. (hors PAC)
Accompagner les leviers globaux (au-delà des enjeux touchant la biodiversité)	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'agro-écologie notamment en réorientant les soutiens en faveur des systèmes résilients . • Lutter contre l'artificialisation des sols. (hors PAC) • Lutter contre la dégradation des sols agricoles (érosion, érosion de la biodiversité des sols). • Augmenter la valeur ajoutée et la qualité notamment en répondant aux attentes des consommateurs : élevage à l'herbe, SIQO... • Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées...) • Développer la rémunération des pratiques en faveur de la biodiversité : PSE, certification, contractualisation, subventions, commercialisation....
Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles	<p>Biodiversité domestiquée et cultivée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la diversité des assolements et l'allongement des rotations et la couverture permanente des sols • Encourager le maintien et le développement des espaces agricoles importants pour la biodiversité (), notamment <i>via</i> des PSE • Encourager la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques végétales et animales <p>Biodiversité associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le maintien et le développement d'infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité associée (auxiliaires de cultures – ex. pollinisateurs, biodiversité du sols, prédateurs des ravageurs) et/ou à la fourniture de services écosystémiques, notamment l'agroforesterie • Maintenir les dispositifs d'aide permettant de concilier activités agricoles et protection des espaces et espèces remarquables, <i>et au-delà</i>
Réduire les facteurs de pression sur la biodiversité d'origine agricole dans les pratiques agricoles	<p>Sur le changement d'usage des terres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les volumes d'habitats, notamment dans le cadre de l'agrandissement de parcelles • Réduire la déforestation importée en promouvant l'autonomie protéique et l'accroissement des surfaces en protéines végétales <p>Sur les pollutions d'origine agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le soutien aux systèmes et aux pratiques permettant de réduire la consommation des produits phytopharmaceutiques et des engrais de synthèse au profit d'une consommation optimisée <i>et/ou via</i> l'utilisation de solution de substitution (ex. biocontrôle, biostimulant) <p>Sur les espèces exotiques envahissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la surveillance sanitaire et améliorer les méthodes de lutte, et renforcer le soutien aux pratiques permettant de lutter contre les espèces exotiques envahissantes <p>Sur le changement climatique : cf. OS-D. Sur l'exploitation des ressources naturelles (eau, sol, air) : cf. OS-E.</p>
Favoriser le maintien de la faune et de la	

flore inféodées aux grands espaces prairiaux	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager des modes de gestion des prairies adaptés aux enjeux de la biodiversité • Soutenir les pratiques d'élevage extensif et les accompagner techniquement • Maintenir des dispositifs contractuels, conciliant activités agricoles et protection des espèces remarquables • Préserver les zones bocagères • Maintenir les systèmes d'estives et l'élevage associé • Accompagner les agriculteurs aux changements de pratiques
Préserver et développer les habitats de plaine	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la reconversion de terres arables en couvert herbacé propice à l'avifaune • Sensibiliser les agriculteurs en renforçant les actions de communication • Rémunérer les pratiques favorables (MAEC, AB) • Lutter contre l'artificialisation des terres
Protéger les zones humides de marais	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunérer les pratiques favorables • Limiter l'invasion des espèces exotiques comme la Jussie terrestre et l'Ambroisie • Favoriser l'élevage extensif et encourager le recours à des races rustiques, adaptées à ce milieu • Encourager les systèmes pastoraux • Renforcer les actions de communication auprès du grand public grâce à des structures comme le Forum des marais
Créer des conditions favorables à l'activité des pollinisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunérer les pratiques favorables (MAEC) • Favoriser l'implantation de parcelles mellifères • Réduire l'usage des produits phytosanitaires • Lutter contre la destruction des plantes messicoles • Augmenter la diversité floristique des systèmes cultureux
Veiller au maintien des infrastructures agroécologiques (haies, arbres, mares)	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les potentiels d'habitats (organisation parcellaire, plantation...), notamment dans le cadre de l'agrandissement de parcelles • Encourager l'agroforesterie • Restaurer ou favoriser le développement des IAE (plantations – entretien)
Préserver la richesse et la diversité des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la pratique de couverture des sols • Favoriser des systèmes permettant d'augmenter la réserve utile des sols • Lutter contre l'érosion

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique G : « Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales »

Grille AFOM de l'OS G :

	Positif	Négatif
<i>Interne</i>	<p>Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les agriculteurs français ont un bon niveau de formation, comparativement aux autres pays européens. 2. L'âge moyen des agriculteurs reste inférieur à celui de la plupart des autres Etats membres 3. La population salariée agricole, plus jeune que les exploitants, est un vivier de ressources humaines sur lequel capitaliser. 4. De plus en plus d'agriculteurs (dont des jeunes) s'installent hors cadre familial, après d'autres expériences professionnelles, avec des compétences diversifiées. 5. Les installations non aidées par la PAC progressent, y compris après 40 ans. 6. Les installations sous forme sociétaire ou dans un cadre coopératif (SCIC, CAE, SCOP) facilitent l'accès au métier (notamment hors cadre familial) 7. La Région Nouvelle-Aquitaine a développé une politique d'installation étendue pour les Nouveaux installés qui ont plus de 40 ans 8. La Nouvelle-Aquitaine est globalement un territoire attractif????(se baser sur des données objectives) 9. De plus en plus de projets atypiques et diversifiant avec une valorisation en circuit court. 10. La région NA souhaite développer l'agriculture biologique. Cette volonté politique attire de nombreux PP. 11. Les dispositifs d'aides à l'investissement permettent de maintenir la valeur ajoutée des exploitations. Cette politique est favorable au HCF et favorise leur venue sur notre territoire. 12. Nouveau dispositif favorisant l'accès au foncier (stockage, portage, garantie de fermage...) mais qui nécessite une appropriation. 13. Les filières très impliquées dans l'installation des jeunes (Ex : caprines, avicoles, veau de boucherie...). 14. L'installation sociétaire est un gage de réussite. 15. Un réseau CUMA structuré sur le territoire ainsi que les groupements d'employeurs. 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'importantes disparités régionales en matière de taux de renouvellement sont constatées. 2. Les filières bovins lait et grandes cultures enregistrent les baisses (relatives et absolues) les plus marquées. 3. Seules un quart des installations sont réalisées par des femmes. L'installation des femmes stagne depuis 10 ans (27 %) 4. Le vieillissement de la population s'accélère (sortie de 45% des agriculteurs dans les 10 prochaines années (hors impact nouvelles installations et départs avant l'âge de la retraite). 5. Le taux de cessation s'accélère, augmentation de 1 000 départs par an sur les 5 prochaines années. 6. Un exploitant sur trois n'est pas remplacé et cette tendance s'accroît. 7. S'installer nécessite de plus en plus de capitaux (agrandissement des structures, prix du foncier, accès au crédit, etc.), et l'accès à la terre limite fortement les installations, notamment hors cadre familial. 8. Les compétences aujourd'hui détenues par les agriculteurs (par l'enseignement, la formation, l'environnement professionnel) sont inférieures à celles requises (ex. organisation du travail, logique entrepreneuriale, adaptation face au changement climatique et transition agro-écologique) et pas suffisamment actualisées au cours de la carrière d'un agriculteur. 9. Le secteur manque d'attractivité pour les nouvelles générations en raison des risques qu'il comporte, de ses faibles revenus, des conditions de travail, des risques psycho-sociaux, du manque de services et d'emplois pour les conjoints en zones rurales. 10. Les installations aidées ne sont pas les plus intensives en emploi. 11. Des difficultés d'accès au foncier sur certains départements de la région (Ex : Deux-sèvres, Gironde) en raison de la pression forte, des prix élevés.... 12. Certains propriétaires ne souhaitent pas louer à des jeunes.

	<p>16. L'installation après une période de salariat ou d'apprentissage est un bon tremplin pour l'installation.</p> <p>17. Un niveau d'aide moyen satisfaisant et en hausse depuis 2017.</p>	<p>13. Manque d'attractivité sur les territoires d'élevage lié aux faibles revenus, aux conditions de travail.</p> <p>14. Les filières moins impliquées dans l'installation des jeunes (Ex : ovins et, bovins viandes).</p> <p>15. La production bovine (lait et viande) se réalise principalement dans un cadre sociétaire, le maintien de ces structures impose le renouvellement des des associés, aucun accompagnement facilitateur de ces transmissions n'existe en Nouvelle Aquitaine</p> <p>16. Installations aidées jugées trop contraignantes en charge administrative.</p> <p>17. Crainte de devoir rembourser les aides à l'installation suite au contrôle de fin de PE.</p> <p>18. L'installation individuelle est complexe surtout pour des PP HCF.</p> <p>19. Les projets émergents (PP sans formation agricole et/ou plus de 40 ans) ne s'y retrouvent pas dans le parcours à l'installation et manque de référentiel.</p> <p>20. Difficulté rencontrée dans la recherche d'une exploitation et dans la mise en relation.</p> <p>21. Des outils existent mais les structures agréées ne les utilisent peu ou pas (Ex : stage en exploitation, suivi post-installation,...).</p> <p>22. Manque de lien entre les structures accompagnatrices.</p> <p>23. Manque un réseau d'agriculteurs référents pour les PP et les nouveaux installés.</p> <p>24. Des formations à l'émergence du projet ne sont plus financées.</p>
<p>Externe</p>	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <p>1. La DJA semble améliorer la structuration des projets et leur pérennisation.</p> <p>2. Le paiement aux jeunes agriculteurs du premier pilier complète la DJA en soutenant des projets plus diversifiés.</p> <p>3. Le programme d'accompagnement à l'installation-transmission, en amont des aides à l'installation, répond à une demande mais demande à être renforcé</p> <p>4. Les instruments financiers (ex. fonds de garantie) et le portage du foncier par des tiers (ex. collectivités) à l'appui des installations se développent avec, notamment, un nouvel écosystème hors État (collectivités, fondations, privés) qui se développe pour accompagner et financer l'installation.</p> <p>5. Le dispositif de prêt d'honneur mis en place par la région permet d'accompagner les porteurs de projets non éligibles à la DJA La loi issue des Etats Généraux de l'Alimentation et la dynamique des projets alimentaires territoriaux vont augmenter la demande pour la production alimentaire locale et/ou biologique, ce qui peut créer des</p>	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <p>1. La DJA ne porte que sur un tiers des installations, principalement en raison des contraintes administratives et du critère d'âge.</p> <p>2. Les formations agricoles sont de moins en moins attractives et ciblées pour l'agriculteur qui s'installe (diversification des formations notamment les services à la personne).</p> <p>3. La valeur des droits à paiement se capitalise dans la valeur des terres ou le capital agricole, ce qui accroît le coût de reprise des exploitations, freine les départs et les installations.</p> <p>4. La capitalisation recherchée lors du départ en retraite freine les installations.</p> <p>5. Certaines opérations échappent au contrôle des structures et aux SAFER via des montages sociétaires, ce qui peut favoriser la concentration des exploitations au détriment de l'installation.</p> <p>6. Il existe une tendance à l'accélération dans l'augmentation du prix du foncier.</p> <p>7. les attentes sociétales peuvent mettre à mal certaines filières (productions animales)</p>

	<p>débouchés et faciliter le développement de projets d'installation.</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. La politique des structures garde pour objectif prioritaire de favoriser l'installation. 7. Le prix du foncier demeure relativement contenu par rapport aux autres États membres. 8. Le taux de chômage élevé en France renforce l'attractivité du secteur agricole pour une population sans emploi prête à quitter les villes 9. Les attentes sociétales renforcent la demande pour le développement de certaines filières de qualité et/ou locales. 10. Les attentes sociétales renforcent la demande pour le développement de certaines filières de qualité et/ou locales. 11. Le taux de maintien en agriculture est supérieur à d'autres secteurs d'activité (+90%). 12. Un secteur agricole avec une vraie politique d'accompagnement à l'installation et aidée à comparer à d'autres secteurs d'activité. 13. Des possibilités d'installations progressives. 14. Dynamique des projets alimentaires territoriaux contribuant à créer des débouchés et facilitant des projets d'installation. 15. Des possibilités de financement participatif se développent pour accompagner et financer l'installation. 16. L'existence de multiples actions pour l'installation et transmission dans les territoires de la Région, qui peut être exemplaire et reproductible dans d'autres secteurs du territoire. 	<ol style="list-style-type: none"> 8. Les difficultés de recrutement de salariés saisonniers, notamment en viticulture et arboriculture 9. Si le taux de maintien en activité 5 ans après l'installation est élevé en agriculture, certains agriculteurs se retrouvent cependant en situation fragile 10. 70 % ne sollicitent pas les aides à l'installation en raison de l'âge, de la charge administrative et des contrôles liés. 11. Incertitude et nécessité d'adaptation aux changements climatiques. 12. Une méfiance de la société vis à vis de l'agriculture conventionnelle.
--	---	--

PROJET

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'OS-G : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés
Accompagner la 1ère installation de tous les agriculteurs qui le souhaitent et assurer au mieux le renouvellement des générations	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à l'installation pour tous les agriculteurs (jeunes agriculteurs et nouveaux installés), • Développer des dispositifs d'aide type prêt d'honneur pour les nouveaux installés non éligibles à la DJA Installer des agriculteurs formés et compétents • Renforcer la connaissance des marchés émergents, créateurs de valeur ajoutée (HVE, segmentation, SIQO, ...), sensibiliser à la gestion des risques, à la fonction d'employeur potentiel (si pertinent) • Faciliter l'accès à la formation avant et après l'installation, et plus généralement tout au long de la vie • Développer un réseau d'agriculteurs référents pour accompagner les nouveaux installés • Renforcer le suivi post-installation
Faciliter les reconversions et les transmissions entre générations	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions d'accompagnement individuel et collectif à l'installation (pré et post installation) et à la transmission en agriculture • Faciliter les transmissions hors cadre familial par la coopération entre cédants et nouveaux installés et renforcer/créer des politiques ad hoc • Limiter la rétention de foncier par les agriculteurs ayant dépassé l'âge légal de la retraite et qui continuent à exercer une activité agricole • Mobiliser les nouveaux dispositifs d'instruments financiers (ex: fonds de garantie...) pour favoriser la transmission
Créer un environnement favorable à l'installation en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser de nouvelles pratiques collaboratives (moins d'investissement à réaliser seul) : installations en société (GAEC, SCOP...), adhésion CUMA, ... • Renforcer l'efficacité des outils de régulation du foncier (hors PAC) • Développer les instruments financiers et les outils de financement participatifs favorisant l'accès au foncier agricole pour le nouvel installé (hors PAC) • Renforcer l'attractivité du secteur agricole et de ses métiers (chef d'exploitation et salarié) • Renforcer la lutte contre la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole (politique foncière hors PAC dont outils de régulation et documents d'urbanisme S'appuyer sur les collectivités pour offrir des soutiens complémentaires adaptés aux besoins des territoires (accès aux espaces-tests, ferme-couveuse, accès collectifs au foncier, ...), hors PAC. • Renforcer le réseau des espaces test afin de permettre aux candidats à l'installation de se confronter à la réalité du métier. • S'appuyer sur les filières pour offrir des soutiens complémentaires adaptés aux besoins des filières à enjeu • Développer une production agricole locale dans le cadre des PAT pour alimenter la restauration collective. • Créer un environnement attractif pour les entreprises, les agriculteurs et les familles en zones rurales en poursuivant les efforts de politique publique à toutes les échelles pour y renforcer le dynamisme et l'attractivité (accès aux services comme la santé, couverture numérique, accessibilité, etc.) Impliquer les filières dans l'accompagnement des jeunes. • Accompagner l'accueil des salariés saisonniers (en particulier dans les filières viticoles et arboricoles) • Mobiliser les outils de stockage et de portage pour favoriser l'accès au foncier

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique H : « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables »

Grille AFOM OS-H :

	Positif	Négatif
Interne	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le taux d'emploi en zones rurales est supérieur à la moyenne nationale et à celle des zones rurales européennes. Le taux d'emploi des jeunes ruraux est supérieur à celui des urbains. 2. Le taux de pauvreté en milieu rural est inférieur à la moyenne nationale. 3. De plus en plus de ménages agricoles sont pluri-actifs, ce qui renforce leurs revenus. 4. La bioéconomie se développe, soutenue par une stratégie nationale dédiée et la PAC (aides couplées, soutien à la méthanisation, etc.). 5. Le potentiel de mobilisation supplémentaire durable de bois est important. 6. Le réseau dense de l'enseignement relevant du MAA facilite l'accès à la formation (initiale et continue, généraliste et spécialisée) dans les territoires ruraux et péri-urbains. 7. Le tissu industriel des IAA en zones rurales est résilient. 8. Certaines zones bénéficient d'aménités rurales, environnementales et paysagères qui contribuent à leur dynamisme économique. 9. La vitalité économique des zones rurales est favorisée par certaines politiques publiques (ex. FEADER, contrats de ruralité, politiques d'accueil en zones rurales etc.). 10. Des actions innovantes et ascendantes sont mises en œuvre dans le cadre de LEADER, avec une forte implication des acteurs locaux. 11. Le développement d'une économie sociale et solidaire et résidentielle contribue à la résilience des territoires (ex. territoires zéro chômeur). 12. Les Projets Alimentaires Territoriaux ont une influence transversale sur la croissance, l'emploi et l'inclusion sociale. 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Depuis 2008, la croissance du PIB est plus faible dans les zones rurales que dans les zones urbaines. 2. Dans les zones rurales, la production agricole et forestière contribue à moins de 5 % de cette richesse. 3. Le revenu médian des habitants des communes rurales est inférieur à celui des communes proches des agglomérations. 4. L'érosion des emplois agricoles se poursuit (-1 %/an depuis 2010 en UTA). 5. La mutation de l'emploi dans le secteur agricole (développement du salariat) va se poursuivre – à l'instar du secteur secondaire – et questionner la capacité du secteur à employer de la main-d'œuvre peu qualifiée. 6. En zones rurales, les femmes ont un taux d'emploi inférieur à la moyenne nationale. 7. Certaines collectivités et acteurs ont encore des difficultés à se doter d'une ingénierie suffisante pour mobiliser les fonds européens (montage des dossiers et gestion lourds pour des petites structures). 8. Les territoires ruraux font face à la prédominance d'emplois peu qualifiés et à des difficultés pour attirer les cadres, et certains font face à des difficultés de main-d'œuvre. 9. Les métiers agricoles souffrent d'un déficit d'attractivité en raison notamment de leur pénibilité (en dépit d'une certaine dynamique de retour à la nature) et du faible niveau de revenu dégagé dans certaines filières, notamment d'élevages de ruminants. 10. Certaines zones rurales connaissent des difficultés d'accès à certains services de base (santé en particulier), à un manque d'infrastructures (numérique) et à des problèmes de mobilité et d'offres de formation professionnelle non agricole, ce qui limite leur attractivité. 11. La filière forêt-bois fait face à une conjonction de difficultés (déficit de reboisement, morcellement de la propriété forestière privée, déficit commercial, déséquilibre entre les filières bois-matériaux et bois-énergie, disparition des emplois, etc.)

	Opportunités	Menaces
Externe	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le numérique, couplé aux nouvelles organisations des activités et aux faibles prix de l'immobilier est un levier clé pour accélérer le développement économique et renforcer l'attractivité du milieu rural. 2. La transition énergétique induit une redistribution de l'organisation de la production et de nouvelles sources de revenus. Elle peut mettre les territoires ruraux en position de contributeurs nets sur cet enjeu stratégique. 3. Il existe une demande citoyenne en faveur d'une re-territorialisation et d'une montée en gamme de l'alimentation (circuits courts, etc.) et d'une préservation des écosystèmes agricoles et ruraux, notamment à vocation touristique, culturelle et paysagère. 4. Le développement de l'agro-tourisme et du tourisme rural « vert » se confirme. La fourniture de paysages et de services récréatifs par les secteurs agricole et forestier est une opportunité importante. 5. La commande publique et la sensibilisation du grand public pourraient favoriser l'usage de produits biosourcés. 6. La récente vague de décentralisation aura permis de renforcer la capacité (ingénierie) des acteurs locaux à mettre en œuvre leurs projets, et la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) devrait permettre d'améliorer la cohérence et la robustesse des projets portés dans le cadre de contractualisations territoriales renouvelées. En Nouvelle Aquitaine, le Cluster ruralité créé en 2018, génère des projets expérimentaux innovants sur les territoires ruraux, valorise et accompagne les acteurs de ces territoires porteurs de projets 7. Des politiques publiques européennes, nationales et régionales accompagnent le développement local. 8. Les zones de revitalisation rurale (ZRR) aident le développement des territoires ruraux aux travers des mesures fiscales et sociales. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La tendance affirmée à la métropolisation concentre les revenus et les emplois. 2. Une certaine dispersion des financements publics dilue l'effet de levier. 3. Une concentration des financements publics sur des thématiques agricoles et forestières peut se faire au détriment d'une approche territoriale intégrée. 4. Il existe un manque de cohérence entre les politiques agricoles et forestières et les documents de planification des collectivités (ex. SRADET). 5. Le changement climatique risque de dégrader la ressource forestière et son renouvellement alors qu'il fait également peser des risques sur certains territoires ruraux, notamment en matière de raréfaction de la ressource en eau, ressource indispensable à la biodiversité, aux populations et aux activités économiques des territoires. La région Nouvelle Aquitaine a été particulièrement impactée par les aléas climatiques ces dernières années : tempêtes Martin et Klaus pour la forêt, gel, grêle sur les vignobles et les vergers, sécheresses répétées raréfiant les ressources fourragères sur certains territoires de la région.

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'OS-H : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
Favoriser l'accompagnement des projets des territoires ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité d'action des territoires ruraux (ingénierie territoriale), au service de projets portés par les acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises, société civile etc.) • Accompagner la mise en oeuvre des contrats de territoire entre acteurs • Optimiser la mobilisation des politiques publiques impactant les territoires ruraux (meilleure articulation des sources de financement, subsidiarité, équilibre urbain/rural, ...) • Encourager l'innovation, y compris sociale, la mutualisation et la coopération entre les acteurs des territoires ruraux, aux niveaux régional, national et international • Favoriser la création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux (soutien aux initiatives locales, soutien aux investissements dans les projets d'énergies renouvelables, développement du télétravail, aide au démarrage d'activités du tissu économique local, agro-tourisme, etc.); notamment en créant un environnement favorable au développement et à l'accueil des entreprises et de nouvelles activités économiques • Développer et favoriser la coopération et la solidarité entre acteurs au sein d'un même territoire et entre territoires
Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir et innovants	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler les financements sur des thématiques de transition et de reconversion des territoires (enjeux liés au changement climatique, à l'alimentation, l'énergie, le numérique etc.) • Accompagner les initiatives de re-territorialisation de l'alimentation (PAT), structurer le développement de filières locales et de débouchés associés • Développer simultanément les filières bois matériaux et bois énergie, le tourisme et les services à la population • Favoriser le recours aux produits biosourcés (par exemple dans la construction) en communiquant auprès du grand public et en facilitant la prise en compte du caractère biosourcé dans la commande publique • Encourager le développement du numérique (hors PAC) : développement des infrastructures, accélération de la couverture numérique des territoires ruraux, inclusion numérique (formation et accompagnement à l'utilisation des outils numériques à destination des populations qui en sont aujourd'hui éloignées) • Encourager l'économie circulaire • Soutenir des projets innovants pour répondre au besoin des populations rurales (mobilité, santé, culture, sports/loisirs, économie sociale et solidaire, formation, logement ...), permettant à chacun de bien vivre dans son territoire
Cibler l'action publique sur les territoires les plus fragiles et qui en ont le plus besoin	<ul style="list-style-type: none"> • Différencier l'action publique en fonction des caractéristiques des territoires, les zones rurales étant désormais caractérisées par des problématiques et enjeux différents, en raison de trajectoires d'évolution très diverses • Cibler l'aide publique là où d'autres voies de financement des projets sont inaccessibles en raison de fragilités particulières des territoires liées à leur faible attractivité • Accompagner les mutations écologiques et économiques irréversibles de certains territoires, en s'appuyant notamment sur les nouvelles opportunités ouvertes par l'économie présentielle ou résidentielle, l'économie circulaire et la bioéconomie
Renforcer l'attractivité des zones rurales	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les démarches novatrices en matière de service (maison de services publics, télémédecine, mobilité, ...) • Améliorer et mettre en valeur le cadre et la qualité de vie des habitants en milieu rural et attirer de nouvelles populations en milieu rural • Préserver et valoriser la qualité des espaces ruraux (qualité de vie, environnement, biodiversité, ...) • Réduire les inégalités d'accès aux services d'usage courant et revitalisation des centres bourgs • Encourager le développement du télétravail pour favoriser l'installation de cadres en zones rurales • Renforcer l'offre de formation, notamment professionnelle, en adéquation avec les activités des zones rurales • Accompagner la mobilité avec le développement des mobilités propres

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Mieux communiquer sur les initiatives et les projets conduits dans les territoires ruraux (en s'appuyant par exemple sur le numérique)• Développer l'emploi, notamment par la promotion des métiers liés aux activités agricoles et forestières, aux services et au tourisme• Adapter les équipements des territoires au vieillissement de la population |
|--|--|

PROJET

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique I : « Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux »

Grille AFOM de l'objectif spécifique I :

	Positif	Négatif
Interne	<p align="center">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> Il existe une prise de conscience croissante des exigences sociétales par les acteurs, de l'amont à l'aval (distribution, restauration, etc.) Le secteur est reconnu pour son niveau élevé de sécurité sanitaire. Le secteur est caractérisé par une diversité des produits alimentaires et des modes de production. De nombreuses productions existent sous modes de valorisation officielle de la qualité et labels et la dynamique de conversion en bio est forte Une baisse rapide des ventes d'antibiotiques est constatée. Les agriculteurs bénéficient de solutions réduisant l'usage de produits phytosanitaires et l'impact environnemental (fermes DEPHY, HVE, etc.) La prise en compte progressive du bien-être animal est accompagnée par des dispositifs publics (ex. plan dédié) Plusieurs stratégies publiques et privées visent à réorienter les approvisionnements pour répondre aux attentes sociétales : stratégie nationale contre la déforestation importée, commerce équitable, commande publique en restauration collective, etc. Des entreprises alimentaires développent des stratégies pour améliorer les pratiques (RSE par exemple...) Des démarches collectives sur le numérique (portées par des fédérations professionnelles) garantissent la qualité de l'information sur l'alimentation La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par un nombre important de SIQO qui répondent à une partie des attentes sociétales et a porté sa propre certification HVE (HVE Nouvelle-Aquitaine) D'autres initiatives comme la marque BioSud Ouest France sont des atouts pour le territoire et son agriculture La feuille de route NEOTERRA vise à accompagner et à accélérer la transition agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine 	<p align="center">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> Une majorité d'acteurs connaît encore des difficultés pour intégrer, impulser et soutenir le changement des pratiques dans les filières et les systèmes de production (prises de risque, accès à la connaissance, gestion du changement dans les systèmes complexes), ayant pour conséquence des délais d'adaptation aux exigences sociétales et des difficultés à comprendre, anticiper et (pour partie) percevoir comme des opportunités les évolutions alimentaires L'affaiblissement du tissu agricole a des conséquences négatives sur le secteur (coût des reprises d'exploitations, difficultés à trouver des terres dans certaines zones, manque de candidats à l'installation dans d'autres zones) Les acteurs connaissent des difficultés à développer de nouvelles filières (ex : légumineuses) Il existe encore une forte dépendance aux intrants (ex. produits phytosanitaires, engrais) La construction de certaines filières agroalimentaires basées sur des échanges internationaux de produits et d'intrants ne répond pas à certaines exigences sociétales. La mobilisation collective est encore faible sur l'enjeu du bien-être animal (peu de passage de la recherche vers les pratiques ; pas de mesure incitative ouverte dans la PAC ; valorisation difficile auprès de l'aval ; déficit de communication sur les actions existantes auprès des citoyens) La répartition de la valeur dans la chaîne alimentaire souffre d'un manque de transparence et d'un déséquilibre persistant entre les différents maillons.
Externe	Opportunités	Menaces

Positif	Négatif
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le « modèle » alimentaire français résiste aux influences externes. 2. Les Français expriment des attentes fortes et diversifiées en termes d'origine, de qualité des produits (bio, SIQO, éthique, équitable, bien-être animal, etc.), ainsi qu'en matière d'information sur le mode de production ; la hausse constante du chiffre d'affaires des achats en bio en est un bon exemple 3. Les Français se tournent peu à peu vers l'approvisionnement « local » (reterritorialisation de l'alimentation, proximité) et de nouveaux produits (protéines végétales) 4. De nombreux acteurs régionaux et territoriaux impulsent des politiques alimentaires nouvelles et diversifiées (éducation, information, approvisionnement, etc.), favorisant la participation de la société civile à l'évolution de l'agriculture et des systèmes alimentaires. 5. Les récentes évolutions du corpus législatif national (issu notamment des EGA) accompagnent cette dynamique. 6. Les acteurs privés (ONG, fondations, etc.) s'impliquent de plus en plus dans cette dynamique (e.g. multiplication des démarches privées d'amélioration de la qualité des produits, influençant les modes de production agricole) 7. Des innovations technologiques et numériques accompagnent ces changements de pratiques. 8. Le développement d'une offre diversifiée d'outils numériques grand public et de modes d'étiquetage améliore l'information et la transparence pour les consommateurs. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le développement du surpoids, de l'obésité, du diabète, etc. sont liés pour partie au maintien de consommations alimentaires favorisant les produits très transformés, riches en sucres, etc. ; persistance de la précarité alimentaire pour certains groupes sociaux 2. Les impacts du changement climatique et de l'augmentation des mouvements sur les maladies animales et végétales font émerger des risques sanitaires. 3. Les habitudes alimentaires sont influencées par des facteurs puissants (pouvoir d'achat, traditions de consommation, modes de vie, etc.) ; les attentes des consommateurs sont diverses et potentiellement contradictoires (diversité /saisonnalité et local, prix /qualité, praticité des produits / naturalité, etc.). 4. La baisse de la consommation de certaines catégories de produits (certains types de viandes, lait, vin, etc.) pourrait à terme compromettre des filières ou segments de filières, alors qu'on observe dans le même temps un recours aux importations pour fournir une demande nouvelle en forte croissance (protéines végétales pour l'alimentation humaine) 5. Les acteurs publics et privés ont des marges de manœuvre réduites pour faire évoluer les habitudes alimentaires face aux dynamiques à l'œuvre (mondialisation, individualisation, etc.) 6. Les ménages accordent une part modérée à la dépense alimentaire dans leur budget (variable d'ajustement) et le prix final des produits contient une faible part pour le producteur. 7. La non prise en compte des coûts environnementaux et sociaux dans les échanges commerciaux (distorsions de concurrence) joue notamment sur la qualité des importations. 8. Une segmentation du marché et la persistance d'une alimentation à plusieurs vitesses sont constatées. 9. La PAC et le niveau européen subissent une perte de légitimité, pour les Français, en vue de garantir un approvisionnement alimentaire stable, de fournir de la nourriture sûre, saine et de qualité, et d'assurer un niveau de vie correct aux agriculteurs. 10. La PAC est conçue avant tout pour soutenir la production agricole, n'incluant que peu d'aspects relatifs à la consommation et dont le pouvoir d'orientation des systèmes de production, en réponse aux attentes sociétales, est très limité. 11. Il existe une certaine défiance vis-à-vis des acteurs alimentaires sur fond de remise en cause des arguments scientifiques, alimentée par l'amplification des crises par les médias et la déconnexion du consommateur, en grande majorité urbain, par rapport à la production. 12. Les consommateurs font face au foisonnement de sources d'informations et à la difficulté de choix : multiples labellisations et étiquetages sur la qualité des produits, manque de standards communs ; ce phénomène est amplifié par le numérique. 13. La concurrence des importations en provenance de pays tiers ne répondant pas aux mêmes exigences rend plus difficile la transition des modes de production français, confrontés à des coûts d'ajustement importants, et à une demande alimentaire dont le prix reste le premier critère d'achat. 14. Certains SIQO freinent à intégrer d'autres attentes environnementales à leur cahier des charges 15. Saturation du marché du bio si augmentation de la production

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout.

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'OS-I : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non priorisés
Renforcer l'ancrage alimentaire de la PAC et améliorer l'articulation des politiques publiques concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'intégration de l'agriculture et des enjeux alimentaires dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement local : soutenir les démarches locales, notamment portées par les collectivités territoriales, visant au développement de nouvelles relations producteurs-consommateurs, de gouvernances alimentaires, de territorialisation (PAT, SATD) et promouvoir les contrats de territoire incluant les éléments liés aux conditions de production (accès à l'eau, qualité des produits,...). • Prendre en compte les impacts sur les enjeux sociétaux dans la définition des aides de la PAC (ex. : impact nutritionnel, précarité alimentaire) • Renforcer la coordination des politiques publiques portant sur les enjeux alimentaires, tant au niveau européen que national et régional (recherche de cohérence et de synergie entre la PAC et les politiques de l'alimentation, de l'environnement, de la santé.) • Mettre en cohérence les politiques commerciales-export avec les enjeux d'une alimentation durable
Accompagner les changements de pratiques agricoles et des systèmes de production	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la diversification des productions et la production de légumineuses notamment pour l'alimentation humaine, et favoriser la création de filières protéines • Accompagner la transition des acteurs pour accélérer la diffusion des changements de pratiques (ex. agro-écologie), notamment en soutenant les démarches collectives et en tenant davantage compte de la prise de risque inhérente au changement de systèmes de production induit. Soutenir des événements dédiés à la promotion de nouvelles pratiques auprès des agriculteurs et auprès des jeunes en formation professionnelle. • Soutenir le développement des démarches de qualité (ex : AB, SIQO), en mobilisant notamment la recherche, le développement, la diffusion d'informations, la formation, etc. et en favorisant la communication sur ces pratiques et leurs impacts positifs en termes d'emploi, de territoire, d'environnement, etc.,... • Soutenir les productions qui répondent plus aux attentes sociétales (ex. durabilité de la production, bien-être animal etc.) • Accompagner les SIQO à mieux intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement à leur cahier des charges • Soutenir les démarches de certification environnementale, en accompagnant l'investissement et la prise de risque des agriculteurs qui s'engagent. • Renforcer la prévention dans le domaine sanitaire
Accompagner l'adaptation du secteur alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les maillons de la chaîne de valeur autres que la production agricole (logistique, transformation, distribution) pour renforcer l'offre de produits répondant aux demandes sociétales (sains, durables, de proximité, de saison, etc.) • Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur et encourager les démarches de contractualisation amont-aval basées sur l'engagement réciproque de mieux répondre au consommateur et de valoriser la montée en gamme dans le prix au producteur. • Conforter les soutiens apportés aux démarches visant un approvisionnement territorial et durable, notamment circuits courts (dont maraîchage), aux démarches de qualité et aux démarches collectives, au niveau local (contrats de territoire). • Repenser les normes de fabrication et de consommation et de distribution des produits alimentaires (jusqu'au marketing), pour limiter le gaspillage, réfléchir au conditionnement des produits (utilisation de matériaux biosourcés)
Renforcer la prise en compte des risques sanitaires et liés au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les transformations de modes de production agricole, en soutenant les démarches collectives • Améliorer la gestion des risques en forêt en soutenant notamment la surveillance, la prévention et les démarches collectives • Accroître la résilience du système alimentaire aux nouveaux facteurs de risques ; encourager les coopérations intra et inter-filières, en intégrant les acteurs territoriaux. • Renforcer les moyens de surveillance biologique du territoire, afin de préserver la biodiversité, et mettre en oeuvre les moyens permettant de contrôler les plantes invasives et les nouveaux ravageurs

<p>Améliorer l'information mise à disposition des consommateurs pour des choix éclairés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'écoconception des process et des produits • Repenser et clarifier l'articulation des modes de valorisation des démarches d'amélioration des qualités des produits (origine, nutritionnelles, sanitaires, empreinte environnementale, empreinte carbone, sociales, éthiques, etc.), officielles et privées • Soutenir les démarches d'acceptabilité sociale des projets de développement d'entreprise ou de territoire en associant toutes les parties prenantes et confortant leur durabilité • Améliorer et clarifier les informations mises à disposition des citoyens sur l'origine (étiquetage), les caractéristiques des produits agricoles et agroalimentaires (pour rétablir la confiance), les modalités de la production agricole et des filières, en travaillant sur des supports divers (ex. : étiquetage, actions pédagogiques, outils numériques, communication grand public) • Soutenir toutes les actions qui concourent à apporter des informations objectives (qualifiées scientifiquement) qui illustrent les contributions positives de l'agriculture et de la sylviculture à la société auprès de tous les publics et en particulier des jeunes du primaire au secondaire. • Soutenir un plan de formation d'agriculteurs à la prise de parole pour qu'ils puissent valoriser et promouvoir les contributions positives de l'agriculture à la société et donc de la PAC qui la soutient et l'accompagne dans ses transitions.
<p>Accompagner les situations de crise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mise en place d'organisations permettant de répondre en cas de crise (sanitaires, économiques, climatiques,...) et de porter à connaissance des médias et du public d'éléments d'informations objectives.

Fiche diagnostic de l'objectif transversal : « Modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture, dans la filière forêt bois et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation »

Grille AFOM de l'objectif transversal

	<i>Positif</i> Atouts	<i>Négatif</i> Faiblesses
<i>Interne</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les agriculteurs français ont un bon niveau de formation par rapport à la majorité des autres États membres. 2. L'enseignement agricole (technique et supérieur) offre un bon maillage territorial et permet la formation initiale et continue. Il s'appuie sur des exploitations agricoles des lycées en cours de modernisation, vitrine de l'agro-écologie 3. La France dispose d'un système de connaissance et d'innovation (AKIS) bien structuré, d'une recherche publique forte en agriculture (INRA-IRSTEA) et d'outils de diffusion des connaissances pour faciliter leur appropriation qui évoluent régulièrement (e-formation). 4. L'écosystème national est favorable à l'innovation (ex. RMT, UMT, GIEE, PEI agri, pôles de compétitivité etc.) et bien connecté aux autres États Membres (grâce au PEI). 5. De nombreuses start-up françaises Agtech et Foodtech développent de nouvelles technologies et outils numériques dédiés à l'agriculture (OAD). 6. On observe un renouveau de l'intérêt des agriculteurs pour les démarches collectives / multi-acteurs (GIEE, GO, CUMA, etc.) en plus de l'attrait historique envers l'innovation organisationnelle (coopératives, etc.). 7. La diffusion de l'agro-écologie apporte des réponses positives aux attentes sociétales et aux besoins de changement des agriculteurs. 8. Les agriculteurs français sont, en moyenne, connectés et relativement technophiles. 9. La numérisation du secteur est une dynamique en cours se traduisant à la fois par une augmentation quantitative et par l'adoption progressive de nouveaux outils, notamment la robotique. 10. L'agriculture est un domaine privilégié pour le déploiement de l'intelligence artificielle et des technologies numériques (robots, drones, satellites, capteurs connectés et solutions d'aide à la décision ...) 11. Poids des coopératives agricoles dans le conseil apporté aux agriculteurs 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Malgré les dispositifs incitatifs en faveur des collectifs, il reste pour le moment difficile de massifier significativement la mise en œuvre des changements de systèmes. 2. La formation continue / professionnelle des actifs agricoles est, en moyenne, inférieure à celle des autres actifs français. 3. Du fait d'un poids culturel et identitaire important, une partie de la profession agricole se sent 'fragilisée' et 'menacée' par le fait que le sujet agricole soit de plus en plus pris en charge par la société civile. 4. Les compétences numériques des agriculteurs sont en moyenne en deçà des besoins liés à l'évolution de leur métier. 5. Le conseil fourni aux agriculteurs en matière de numérique est insuffisant. 6. la question de la valorisation et de la propriété de la donnée n'est pas encore résolue (atomisation des acteurs) 7. Une partie significative du conseil reste liée à la vente des produits. 8. On constate un endettement élevé lié à certaines formes d'innovations ou de structures d'entreprises spécialisées. 9. L'âge moyen des agriculteurs est élevé et le renouvellement des générations ne compense pas, ce qui peut constituer un frein à la capacité d'innovation de l'agriculture. 10. La rémunération de certaines catégories d'agriculteurs est trop faible, ce qui rend nécessaire la réflexion sur l'ensemble des chaînes de valeur. 11. Les organismes de RDI sont parfois réticents à travailler en inter-réseaux. Les réseaux ne se connaissent pas suffisamment et il y a peu de connexions entre eux. Le monde du développement n'a pas suffisamment connaissance des travaux de la recherche et a contrario la recherche n'est pas suffisamment en lien avec le monde agricole. 12. Les organismes de développement diffusent insuffisamment leurs résultats et on manque de moyens pour évaluer l'efficacité des modes de diffusion. Quel type de donnée? quel support? quelle fréquence ?. 13. Il manque de dialogue tripartite, organismes de développement, agriculteurs, chercheurs avec une expression des besoins ascendante
<i>Externe</i>	Opportunités	Menaces

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. La prise en charge significative du conseil agricole par le service public garantit un accès au conseil pour tous. 2. Les dispositifs de financement des actions de développement et du conseil sont mutualisés et leur accès est donc potentiellement ouvert à tous. 3. La séparation de la vente et du conseil sur les produits phytosanitaires offre une garantie supplémentaire d'un conseil non lié aux intérêts de l'agrofourmiture. 4. Les plans de filière apparaissent comme des leviers importants pour le déploiement de nouveaux « modèles multi-performants » pour les entreprises, filières et territoires, de l'amont à l'aval, à l'appui de la stratégie bioéconomie et des plans/programmes du projet agro-écologique. 5. La bonne articulation entre FEADER et Horizon 2020 permet de répondre aux besoins R&I du secteur dans le cadre du PEI AGRI, d'ores et déjà en première période de programmation de cet outil. 6. Les demandes sociétales d'une modification des modes de production et de consommation sont entendues et acceptées par une fraction croissante d'agriculteurs et constituent une opportunité de « modernisation » du secteur importante. 7. La mobilisation des collectivités (PAT, gouvernance alimentaire) facilite le développement de filières horizontales et de la structuration de débouchés. 8. L'externalisation croissante des activités agricoles est source d'une plus grande technicité. 9. Les politiques publiques contribuent à déployer le numérique sur l'ensemble du territoire. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Les outils publics de diffusion et de capitalisation des connaissances, et de soutien à l'innovation sont trop éparpillés et souffrent d'un manque de cohérence d'ensemble. 2. Le système de conseil est très dépendant des fonds publics mais est aussi, pour une partie, lié à des intérêts économiques privés, conduisant à une adéquation imparfaite avec les objectifs publics (ex. déploiement insuffisant du conseil stratégique et peu de suivi quant à la réalisation du plan d'actions établi avec le conseiller suite à un diagnostic par exemple). 3. Le système de conseil et d'accompagnement des agriculteurs et de diffusion / transfert des connaissances n'est pas suffisamment lisible, suivi et évalué. 4. L'adaptation des formations et des filières aux évolutions du monde agricole et aux attentes sociétales est lente. 5. Les politiques publiques et les marchés rémunèrent insuffisamment les changements de pratiques des agriculteurs et la prise de risque qu'engendrent les changements de pratiques nécessaires à la transition agroécologique du secteur. 6. Les territoires ne sont pas égaux au regard du déploiement du numérique. 7. Les modalités d'accès aux crédits européens du FEADER génèrent des procédures administratives lourdes et complexes, pas accessibles à tous les acteurs. 8. Le pouvoir d'orientation du FEAGA est faible. 9. On observe une perte d'autonomie des agriculteurs vis à vis des fournisseurs (ex. captation des données par les agro-équipementiers) et de la France vis à vis des pays produisant les outils numériques. |
|---|--|

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs agriculture et alimentaire : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe. En particulier, tout ce qui a trait aux consommateurs est traité dans la partie externe.

Mise en relation des facteurs A-F-O-M de l'objectif « modernisation » : liste de l'ensemble des besoins identifiés

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC) – non hiérarchisés, non-priorisés
Améliorer le capital humain en agriculture et dans le secteur forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités entre actifs agricoles et territoires : le niveau de formation des agriculteurs et des salariés de l'agriculture doit continuer d'augmenter et s'homogénéiser. • Mettre l'accent sur le développement des compétences relatives au numérique, par le conseil et par la formation en l'axant en particulier comme un outil au service de la transition agro-écologique • Promouvoir « la modernisation du secteur » dans le système éducatif agricole (programmes et compétences des enseignants), ainsi que pour les nouveaux et futurs actifs agricoles (hors PAC).
Mieux diffuser les connaissances et partage de la prise de risque pour la transition agroécologique	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réappropriation de la fonction de conseil par les agriculteurs, y compris en s'appuyant sur le numérique, pour mieux capitaliser sur les pionniers et favoriser le passage à l'échelle supérieure des innovations; développer des Outils d'Aide à la Décision et des outils d'évaluation agroenvironnementale appropriables par les techniciens et les agriculteurs. . • Favoriser le développement du conseil stratégique, avec une vision globale de l'exploitation et de l'exploitation dans son territoire (contexte économique, pédo-climatique, environnemental; dynamique collective, etc.), disposer de références techniques agronomiques et économiques pour accompagner le développement du conseil stratégique • Soutenir les conseils agricole et forestier favorisant des systèmes de production durables. • Veiller à s'insérer dans l'écosystème européen d'innovation en renforçant l'incitation et l'information. • Repérer les systèmes d'exploitations et les pratiques innovants (en rupture), qualifier les innovations, capitaliser les innovations en vue de transfert • Accompagner et former les professionnels du monde agricole et les citoyens pour sécuriser la transition agro-écologique en diversifiant au maximum les voies et support de formation. • Accroître la lisibilité et la complémentarité des instruments régionaux, nationaux et européens de soutien à la recherche & innovation dans les secteurs agricole et forestier et les secteurs connexes apporteurs d'innovations.
Améliorer le capital humain en agriculture et dans le secteur forestier	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités entre actifs agricoles et territoires : le niveau de formation des agriculteurs et des salariés de l'agriculture doit continuer d'augmenter et s'homogénéiser. • Mettre l'accent sur le développement des compétences relatives au numérique, par le conseil et par la formation en l'axant en particulier comme un outil au service de la transition agro-écologique • Promouvoir « la modernisation du secteur » dans le système éducatif agricole (programmes et compétences des enseignants), ainsi que pour les nouveaux et futurs actifs agricoles (hors PAC).
Renforcer le déploiement des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'utilisation des outils numériques sur tout le territoire, y compris dans les parcelles agricoles et forestières (besoin d'accès au réseau). • Favoriser le développement d'entreprises innovantes de services numériques pour l'agriculture et la forêt . • Favoriser le développement du numérique en aidant l'investissement individuel et collectif en matériel et en compétences, appréhender les incidences de la robotisation sur le fonctionnement global des exploitations. • Sécuriser au maximum les agriculteurs dans leurs usages du numérique et des agroéquipements connectés vis-à-vis de la protection et propriété de leurs données